



PLPDMA 2022 - 2027

Plan Local de Prévention
des Déchets Ménagers et
Assimilés



TABLE DES MATIERES

1. Le contexte	3
1.1. Qu'est-ce que la prévention des déchets ?	4
1.2. Qu'est-ce qu'un PLPDMA ?	5
1.3. Quel est le cadre réglementaire ?	6
1.4. La gouvernance du PLPDMA	7
2. Le diagnostic du territoire	9
2.1. Les données socio-économiques	10
2.2. Les actions de prévention déjà en cours sur le territoire	14
2.3. Les acteurs et partenaires identifiés	17
2.4. La production de déchets.....	18
2.5. La composition des déchets	23
2.6. Bilan du diagnostic	25
3. Le PLPDMA	29
3.1. Un plan d'action pluriannuel	29
3.2. Les objectifs du PLPDMA	30
3.3. Organisation de l'élaboration du PLPDMA	31
3.4. Le suivi de la mise en œuvre du Plan.....	34
3.5. Le plan d'actions	36
3.5. Bilan du PLPDMA.....	41
Annexe 1 : Calendrier de mise en œuvre du PLPDMA	42
Annexe 2 : Fiches actions	43
Annexe 3 : Caractérisations de la collecte sélective, des encombrants et des déchets verts	72

1. LE CONTEXTE

« Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas »



Introduction

En **2020**, les habitants de la CINOR ont produit **128 168 tonnes** de déchets dont une grande partie a été stockée (67 %). Ces déchets représentent des coûts réels pour la collectivité et pour l'environnement alors qu'ils auraient pu devenir des ressources : transformés, réparés, échangés ou même évités par des gestes simples de la part des habitants et des professionnels du territoire.

La prévention des déchets représente ainsi un enjeu majeur pour la CINOR qui doit faire face à son échelle à la **raréfaction des matières premières et à la surconsommation** qui s'ajoutent à l'augmentation constante de la production de déchets. La CINOR a en effet besoin d'anticiper les impacts économiques, environnementaux et sociaux qui y sont liés.

Pour répondre à ses multiples enjeux, **la CINOR** a initié depuis plusieurs années une démarche de prévention des déchets et a signé, en juin 2019, un Contrat Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC) pour une durée de 3 ans. Dans la continuité de ce CODEC, la collectivité **s'engage dans un PLPDMA** : un plan visant à favoriser l'économie circulaire du territoire, à limiter la production de déchets en créant des boucles locales de matières ou d'énergie de manière durable. Ce plan se veut **collaboratif, fédérateur** et il s'agira d'**accompagner** les habitants dans leur changements de pratiques ainsi que les acteurs locaux dans une démarche de prévention de leur déchets.

Afin d'être un outil à la fois **stratégique et opérationnel**, ce document se compose d'un diagnostic territorial et d'un programme d'actions concret. Ce dernier dresse la ligne directrice des actions de prévention menées par la collectivité et ses partenaires locaux. Il a vocation à évoluer en fonction du

1.1. Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

La prévention est définie au sens de l'article 3 de la Directive 2008/98/CE comme "les mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, et réduisant la quantité de déchets, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée de vie des produits, les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine, ou la teneur en substances nocives des matières et produits". En effet est considéré comme constituant un déchet « Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériaux, produit, ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon ».

La prévention des déchets est à dissocier du tri, de la collecte, du recyclage et de la valorisation puisqu'elle intervient en amont de toutes ces opérations.



L'article 4 de cette même directive précise la hiérarchie des modes de gestion des déchets et place **la prévention en priorité**. La directive prévoit également à l'article 29, la mise en œuvre sur les territoires de programmes de prévention de la production des déchets. Ainsi, la directive confirme la place prioritaire de la prévention dans la gestion des déchets, et souligne que son développement peut et doit aussi se faire à l'échelle locale. Elle oriente l'ensemble des pays de l'Union vers l'évitement de la production de déchets.

La prévention est présentée comme prioritaire dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets.

Les mesures préventives à engager se situent donc avant l'abandon du produit et sa prise en charge par la collectivité, c'est-à-dire au niveau de :

- # La production en proposant des produits démontables, allégés, sans substances dangereuses et qui produisent peu de résidus de fabrication ;
- # La consommation en agissant sur les modes d'acquisition et d'utilisation ;
- # L'acte de jeter en favorisant le don, l'entretien, la réparation, le réemploi.



1.2. Qu'est-ce qu'un PLPDMA ?

Un **Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés** est un document de **planification territoriale** obligatoire depuis le 1er janvier 2012, règlementé par le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015, qui en précise le contenu et les modalités d'élaboration. Ce décret indique que les collectivités territoriales ou les groupements de collectivités territoriales responsables de la collecte des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

Le PLPDMA concerne l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA), c'est-à-dire tous les déchets collectés par le service public :

Déchets des collectivités	Déchets ménagers et assimilés (DMA)			
	Déchets des déchèteries	Ordures ménagères		Déchets assimilés
Déchets des espaces verts, publics, voiries, marchés, etc.	Encombrants, végétaux, gravats etc.	Ordures ménagères résiduelles	Collectes sélectives	Déchets des artisans, commerçants, petites entreprises, administrations qui utilisent le service public
		Poubelle ordinaire	Déchets collectés soit en bacs soit en colonnes (emballages, papiers, verre)	



Un périmètre vaste : il est important de prioriser les actions pour concentrer les efforts sur les plus impactantes et s'entourer d'un réseau d'acteurs motivés.

1.3. Quel est le cadre réglementaire ?

La réglementation française définit 3 niveaux de mise en œuvre des politiques publiques de prévention des déchets :

- # **A l'échelle nationale**, le Programme National de Prévention des Déchets 2021-2027 (PNPD) qui concerne l'ensemble des déchets (en cours de consultation en date de rédaction du présent PLPDMA) et qui s'articule autour de 5 axes :
 - # Intégrer la prévention des déchets dès la conception des produits et des services
 - # Allonger la durée d'usage des produits en favorisant leur entretien et leur réparation
 - # Développer le réemploi et la réutilisation
 - # Lutter contre le gaspillage et réduire les déchets
 - # Engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets ;
- # **A l'échelle régionale**, le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (dangereux, non dangereux et BTP) qui couvrira aussi l'ensemble des déchets ainsi que la gestion des déchets et pas seulement leur prévention ;
- # **A l'échelle locale**, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) obligatoire pour la CINOR et qui devra être compatible avec les deux plans mentionnés ci-dessus.

A l'échelle nationale, la prévention des déchets est encadrée par plusieurs lois successives (lois « Grenelle 1 et 2 » de 2009 et 2010, la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte de 2015 – LTECV –, la Feuille de Route sur l'Economie Circulaire). La dernière en vigueur est la Loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) de 2020 qui, entre autres, actualise certains objectifs de la LTECV, toujours dans la perspective de passer d'une politique de gestion des déchets à une politique de gestion des ressources :

- # **Baisse de 15% de la production de DMA d'ici 2030 par rapport à 2010,**
- # Réduction des quantités de DMA admis en installation de stockage de 10 % des quantités produites en 2035,
- # Orientation vers les filières de valorisation matière et organique de 55 % en masse des déchets non dangereux non inertes (65 % en 2025)
- # Développement du tri à la source des déchets organiques généralisée avant 2024.



Crédits : MTEF



A l'échelle régionale, La Région Réunion est en cours d'élaboration de son PRPGD qui devrait être adopté en 2023.

1.4. La gouvernance du PLPDMA

La CINOR s'est engagée en juin 2019 dans un Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire (CODEC) pour une durée de 3 ans. Lors de l'élaboration du CODEC, un COPIL a été mis en place pour la définition et le suivi du CODEC ; permettant de mettre en place des échanges réguliers entre la CINOR, les interlocuteurs institutionnels et les partenaires présents sur le territoire, dans le cadre du déploiement des actions du CODEC.

Dans la continuité du CODEC et afin d'élaborer et de suivre le déploiement du PLPDMA, quatre instances participent au PLPDMA.

La Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES)

Afin d'élaborer son PLPDMA et conformément à l'article R. 541-41-22 du Code de l'Environnement, la CINOR a réuni une CCES (Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du plan d'actions) composé d'élus, acteurs locaux et institutions publiques pour être représentative du territoire :



La CCES s'est réunie 2 fois en 2021-2022 :

- # Le 15 novembre 2021
- # Le 10 mars 2022

Le comité de pilotage

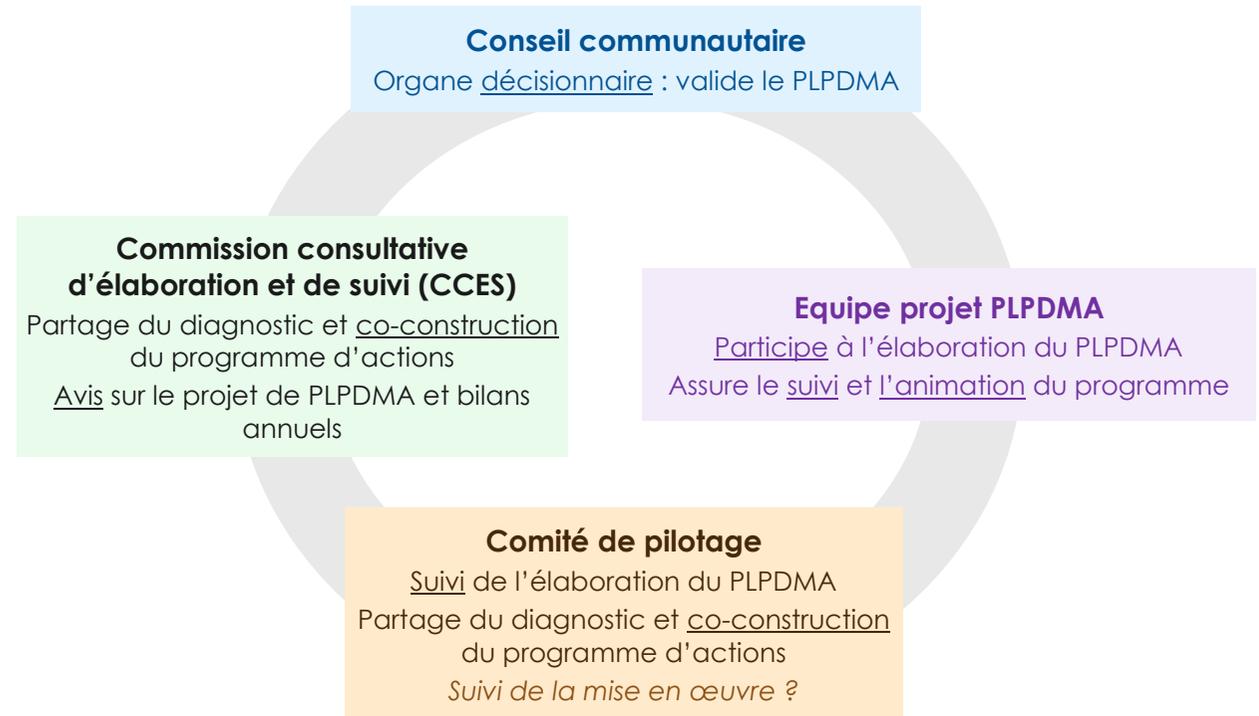
Composé d'élus, il a participé à l'élaboration du PLPDMA : partage du diagnostic, co-construction du plan d'actions en prenant en compte l'avis de la CCES. Il pourra suivre la mise en œuvre du PLPDMA.

L'équipe projet du PLPDMA

La CINOR a créé une équipe projet dédiée au PLPDMA composée du directeur du Développement Durable, M. RAZZAK, de la directrice de l'environnement et du cadre de vie, Mme DAMBREVILLE, de la responsable PLPDMA, Mme PAUSE et de la responsable CODEC, Mme LEDORMEUR. Les rôles de l'équipe sont multiples : communiquer auprès des différents publics, animer les relais et entretenir les partenariats, faire le lien avec les autres services de la CINOR, réaliser certaines animations de terrain et suivre le déploiement et les résultats du PLPDMA.

Le conseil communautaire

Organe décisionnaire pour le PLPDMA, c'est le conseil communautaire qui valide le PLPDMA. Il suit ensuite son avancement jusqu'en 2027.



2. LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE



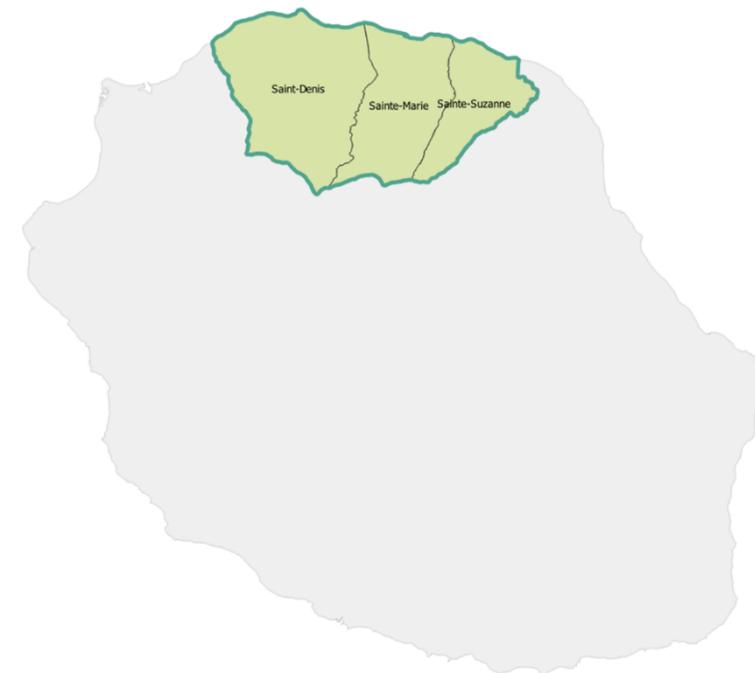
207 500 hab.

3

COMMUNES

Le diagnostic (ou état des lieux) du territoire est une étape indispensable et obligatoire avant la réalisation du plan d'actions.

Vous trouverez dans les prochaines pages une synthèse de ce diagnostic.



Le territoire de la CINOR est situé en région Réunion. Composé de **3 communes**, il compte **207 500 habitants**.

La CINOR détient les compétences de prévention, de collecte et de traitement des DMA sur son territoire pour l'intégralité de son territoire. La compétence traitement a été transférée au SYDNE en mai 2015. Elle se doit d'élaborer un PLPDMA.

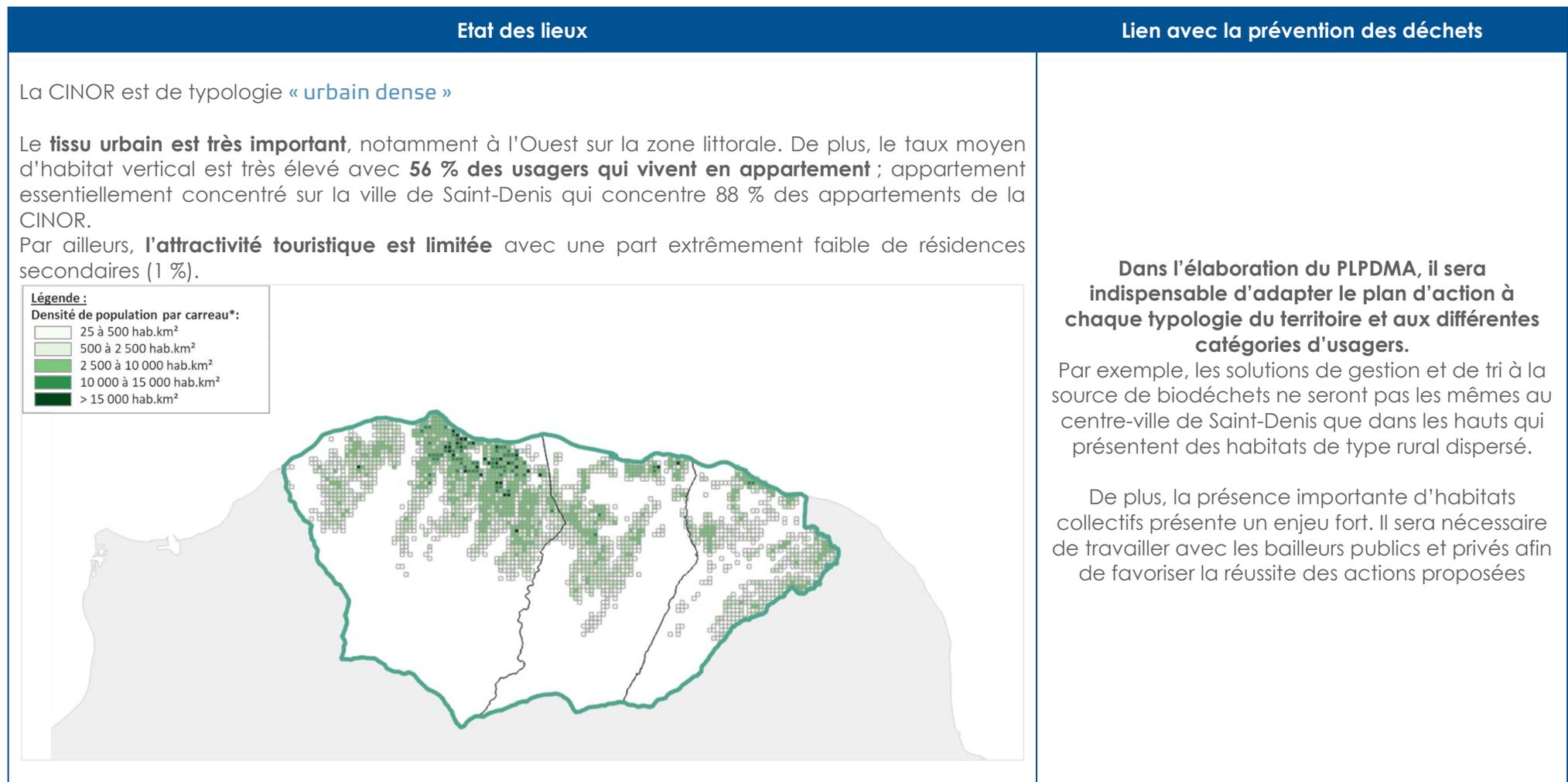
En 2020, **128 168 tonnes de déchets ont été collectés** par les services de gestion des déchets : cela représente **618 kg par habitant**.

-14 % Taux de variation
de la production de déchets entre
2010 et 2020 (rappel objectif LTECV : -10%)

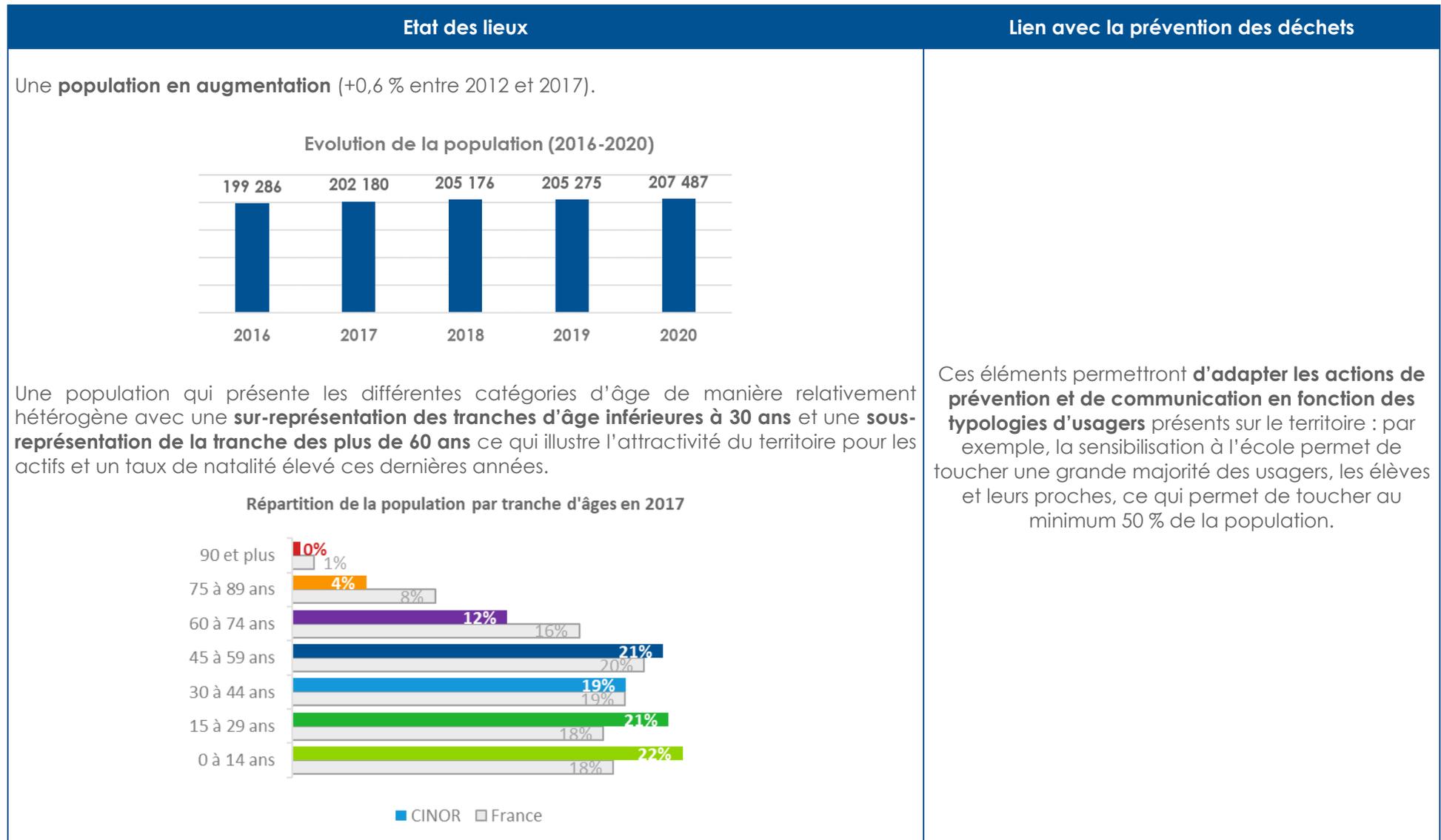
La production de déchets est en baisse sur le territoire depuis plusieurs années.

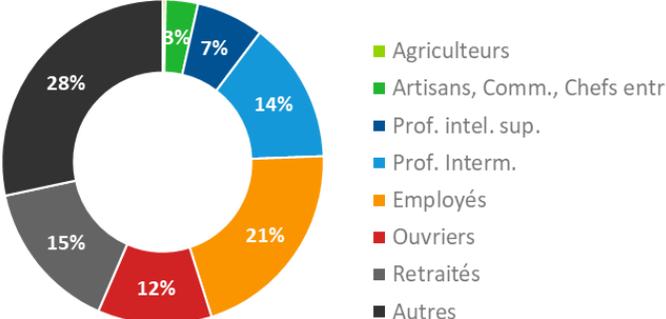
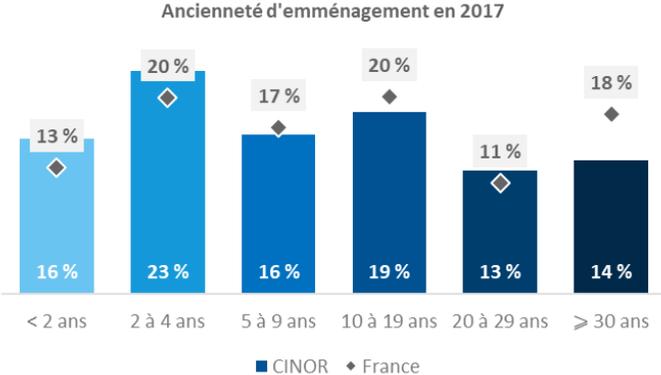
2.1. Les données socio-économiques

2.1.1. Le territoire



2.1.2. Les habitants et les ménages

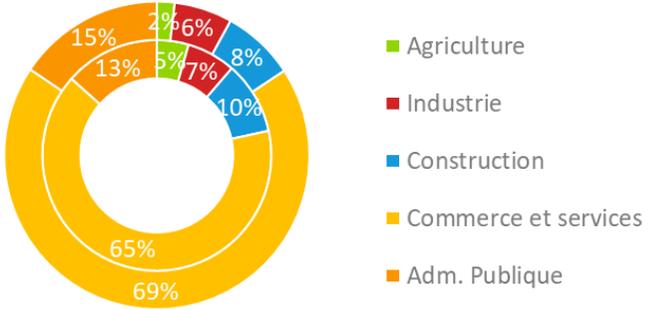
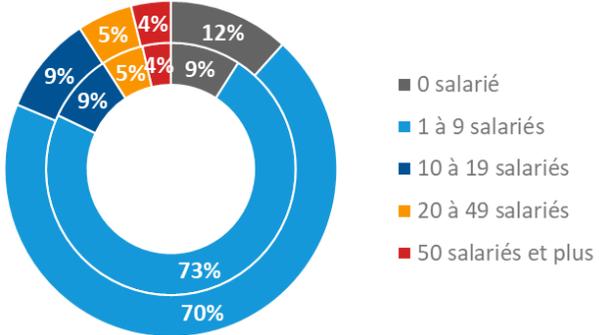


Etat des lieux	Lien avec la prévention des déchets																					
<p>On compte 57 % d'actifs parmi les 15 ans et plus soit 43 % de la population retraités ou sans emploi.</p> <p>Répartition de la population de plus 15 ans par activité professionnelle en 2017</p>  <table border="1"> <caption>Répartition de la population de plus 15 ans par activité professionnelle en 2017</caption> <thead> <tr> <th>Activité</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Agriculteurs</td> <td>3%</td> </tr> <tr> <td>Artisans, Comm., Chefs entr.</td> <td>7%</td> </tr> <tr> <td>Prof. intel. sup.</td> <td>14%</td> </tr> <tr> <td>Prof. Interm.</td> <td>21%</td> </tr> <tr> <td>Employés</td> <td>12%</td> </tr> <tr> <td>Ouvriers</td> <td>15%</td> </tr> <tr> <td>Retraités</td> <td>28%</td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td>15%</td> </tr> </tbody> </table>	Activité	Pourcentage	Agriculteurs	3%	Artisans, Comm., Chefs entr.	7%	Prof. intel. sup.	14%	Prof. Interm.	21%	Employés	12%	Ouvriers	15%	Retraités	28%	Autres	15%	<p>Il sera important d'adapter les actions du plan pour considérer toutes les tranches d'activité des habitants de l'agglomération.</p> <p>Notamment sur le taux de chômage sur le territoire : la fragilité économique d'une partie de la population montre que la portée sociale de certaines actions de prévention (création d'emploi, économies, etc.) peut aisément trouver sa pertinence au sein du PLPDMA.</p>			
Activité	Pourcentage																					
Agriculteurs	3%																					
Artisans, Comm., Chefs entr.	7%																					
Prof. intel. sup.	14%																					
Prof. Interm.	21%																					
Employés	12%																					
Ouvriers	15%																					
Retraités	28%																					
Autres	15%																					
<p>La mobilité est importante au sein de la population : seulement les 2/3 de la population résident depuis plus de 5 ans dans la même habitation et la moitié de la population depuis plus de 10 ans.</p> <p>Ancienneté d'emménagement en 2017</p>  <table border="1"> <caption>Ancienneté d'emménagement en 2017</caption> <thead> <tr> <th>Durée d'emménagement</th> <th>CINOR (%)</th> <th>France (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>< 2 ans</td> <td>16%</td> <td>13%</td> </tr> <tr> <td>2 à 4 ans</td> <td>23%</td> <td>20%</td> </tr> <tr> <td>5 à 9 ans</td> <td>16%</td> <td>17%</td> </tr> <tr> <td>10 à 19 ans</td> <td>19%</td> <td>20%</td> </tr> <tr> <td>20 à 29 ans</td> <td>13%</td> <td>11%</td> </tr> <tr> <td>≥ 30 ans</td> <td>14%</td> <td>18%</td> </tr> </tbody> </table>	Durée d'emménagement	CINOR (%)	France (%)	< 2 ans	16%	13%	2 à 4 ans	23%	20%	5 à 9 ans	16%	17%	10 à 19 ans	19%	20%	20 à 29 ans	13%	11%	≥ 30 ans	14%	18%	<p>La population est assez mobile, ce qui constitue des contraintes supplémentaires lorsqu'on souhaite communiquer et mettre en place des outils de sensibilisation : la communication devra se faire sur le long-terme pour informer les nouveaux arrivants des actions du PLPDMA.</p> <p>Par ailleurs, la mobilité de la population peut aussi rendre plus complexe la mobilisation des habitants dans des actions de long terme comme le compostage de quartier.</p>
Durée d'emménagement	CINOR (%)	France (%)																				
< 2 ans	16%	13%																				
2 à 4 ans	23%	20%																				
5 à 9 ans	16%	17%																				
10 à 19 ans	19%	20%																				
20 à 29 ans	13%	11%																				
≥ 30 ans	14%	18%																				


34 676 établissements

professionnels et administrations

2.1.3. L'activité économique

Etat des lieux	Lien avec la prévention des déchets												
<p>Un territoire attractif pour les entreprises avec :</p> <p>Répartition des établissements par secteur d'activité en 2017 (ext : EPCI int : France)</p>  <table border="1"> <caption>Répartition des établissements par secteur d'activité en 2017</caption> <thead> <tr> <th>Secteur</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Agriculture</td> <td>2%</td> </tr> <tr> <td>Industrie</td> <td>8%</td> </tr> <tr> <td>Construction</td> <td>10%</td> </tr> <tr> <td>Commerce et services</td> <td>69%</td> </tr> <tr> <td>Adm. Publique</td> <td>15%</td> </tr> </tbody> </table>	Secteur	Pourcentage	Agriculture	2%	Industrie	8%	Construction	10%	Commerce et services	69%	Adm. Publique	15%	<p>Trois principaux secteurs d'activités au sein de la CINOR qu'il faut associer à la démarche de PLPDMA :</p> <p>Le secteur tertiaire (commerces et services) représente 69%, soit une majorité des établissements actifs, comparable à la moyenne française ; Les secteurs de la construction et l'industrie représentent respectivement 8 % et 6 % des établissements actifs : ce sont des entreprises qu'il ne faudra pas négliger vis-à-vis des déchets produits (déchets du BTP notamment) ;</p> <p>La part d'administrations sur le territoire (15%) renforce l'intérêt pour la CINOR de développer des actions d'éco-exemplarité de grande ampleur.</p>
Secteur	Pourcentage												
Agriculture	2%												
Industrie	8%												
Construction	10%												
Commerce et services	69%												
Adm. Publique	15%												
<p>Répartition des établissements par tranche d'effectif en 2017 (ext : EPCI int : France)</p>  <table border="1"> <caption>Répartition des établissements par tranche d'effectif en 2017</caption> <thead> <tr> <th>Tranche d'effectif</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0 salarié</td> <td>12%</td> </tr> <tr> <td>1 à 9 salariés</td> <td>73%</td> </tr> <tr> <td>10 à 19 salariés</td> <td>70%</td> </tr> <tr> <td>20 à 49 salariés</td> <td>9%</td> </tr> <tr> <td>50 salariés et plus</td> <td>4%</td> </tr> </tbody> </table> <p>Une majorité de petites entreprises : 82 % des établissements présents sur le territoire sont de petite et très petite taille (moins de 10 salariés).</p>	Tranche d'effectif	Pourcentage	0 salarié	12%	1 à 9 salariés	73%	10 à 19 salariés	70%	20 à 49 salariés	9%	50 salariés et plus	4%	<p>La majorité des établissements sur le territoire sont des TPE et des PME. Ces professionnels sont majoritairement collectés par le SPPGD et utilisent les déchèteries, ce dont il faut tenir compte dans les scénarios d'évolution et la communication.</p> <p>Les différentes typologies de production de déchets selon les secteurs d'activité seront à prendre en compte pour dimensionner les actions du PLPDMA.</p> <p>Un partenariat avec les entreprises peut présenter 2 grands types d'intérêts pour le PLPDMA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les accompagner dans la réduction de leurs propres déchets qui sont souvent collectés par le SPGD - L'exemplarité des entreprises est un atout pour la mobilisation (rassurer le citoyen sur le partage des responsabilités, mettre en cohérence les pratiques domestiques et au travail ...).
Tranche d'effectif	Pourcentage												
0 salarié	12%												
1 à 9 salariés	73%												
10 à 19 salariés	70%												
20 à 49 salariés	9%												
50 salariés et plus	4%												

2.2. Les actions de prévention déjà en cours sur le territoire

La CINOR a **initié une démarche de prévention des déchets depuis de nombreuses années**, ce qui lui a permis de diminuer les ratios de Déchets Ménagers et Assimilés de 13 % sur son territoire entre 2010 et 2020. De nombreuses actions ont été mises en place notamment dans le cadre du **Programme Local de Prévention (PLP) des déchets 2010-2015** et du **Contrat Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC) signé avec l'ADEME pour la période 2020-2023**.

La CINOR agit sur plusieurs thématiques de la prévention des déchets :



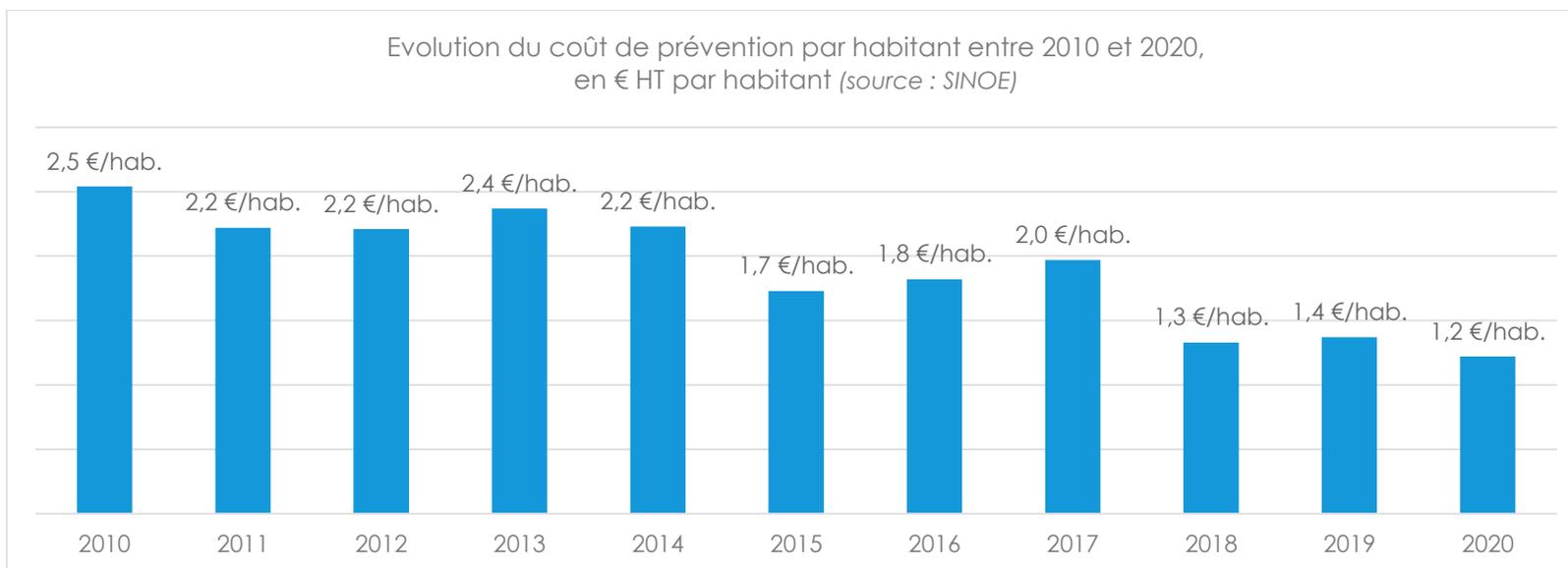
Le compostage individuel	Le réemploi et l'économie circulaire	La sensibilisation des scolaires
<p>La CINOR donne gracieusement, aux usagers disposant d'un jardin, un composteur individuel afin de leur permettre de réaliser la gestion in-situ de leurs biodéchets. Chaque composteur est remis avec un aérateur et un bioseau.</p> <p>En 2020, 55 % des foyers pavillonnaires étaient équipés d'un composteur fourni par la CINOR, soit plus de 22 164 composteurs distribués.</p> <p>La cellule « promotion du compostage » mobilise 3 agents à la CINOR (+ 1 encadrant). Leurs missions est de gérer les réservations de bacs, de les livrer mais également de réaliser des démonstrations et des explications pour la réalisation d'un compost de qualité.</p> 	<p>Plusieurs actions en lien avec le réemploi et l'économie circulaire ont été réalisées sur le territoire, on peut notamment citer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence d'une ressourcerie qui est active sur le territoire depuis 2015 et expérimentation, en 2020, de la mise en place des espaces de réemploi dans 3 déchèteries (RECAZ ALI) - Promotion de l'annuaire de la réparation repare.re de la CMA et travail avec la CMA pour ajouter une rubrique « Economie de la Fonctionnalité » - Travail avec la FRBTP pour créer une plateforme de mise en relation entre les producteurs de déchets du BTP - Elaboration en cours d'un guide de la consommation responsable et travail avec l'OTI et les bailleurs pour mettre en place de la vente direct en pieds d'immeuble 	<p>Soucieuse d'éduquer les plus jeunes, la CINOR propose de nombreuses animations en milieu scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation à l'école sur les gestes de tri ou le compostage - Réalisation d'opération de ramassage de déchets sur la voie publique ou le littoral 

Le « STOP PUB »	L'éco-exemplarité
<p>La CINOR agit pour la limitation de la quantité d'INS (Imprimés Non Sollicités). Elle met à disposition des usagers des autocollants « Stop Pub » au niveau du siège social de la CINOR. L'autocollant est relativement peu apposé : 22 % des foyers l'aurait apposé sur le territoire. Ce faible taux serait lié à l'absence de relais de distribution sur le territoire et la difficulté à faire respecter le STOP-PUB par les distributeurs.</p> 	<p>La CINOR met en place des actions de sensibilisation de ses salariés. Avec notamment la réalisation en 2020 des actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> # Ateliers de promotion de la prévention/réduction des déchets et de l'économie circulaire ; # Charte de dons alimentaires des restes de manifestations internes (en attente de validation de la DAAF), # Sensibilisation via un challenge 100 % dématérialisé lors de la Semaine Européenne du Développement Durable.

La CINOR s'appuie également sur quelques outils de communication afin de faire passer les messages aux différents habitants :

- # Le **site internet de la CINOR** : relais d'information principal sur l'ensemble des activités et modalités du service Déchets.
- # Les réseaux sociaux avec des communications sur les actions « prévention des déchets » réalisées sur le territoire sur le **facebook de la CINOR** et la création d'une page facebook dédiée aux déchets de la CINOR : le **DALON DU TRI**
- # Une **lettre d'information** était également éditée par l'ancien syndicat.
- # Des **fiches pratiques** sont éditées par la CINOR afin d'accompagner les usagers : gestes de tri, compostage notamment.

Le budget alloué à la prévention est présenté dans le graphique suivant, en euros par habitant (données issues des matrices des coûts) :



La CINOR déployait des moyens importants dans les années 2010 à 2014 mais depuis 2015 et la fin du PLP, les moyens financiers mis en œuvre pour la réalisation d'actions de prévention sont de plus en plus limités et ont été divisés par 2 entre 2010 et 2020.

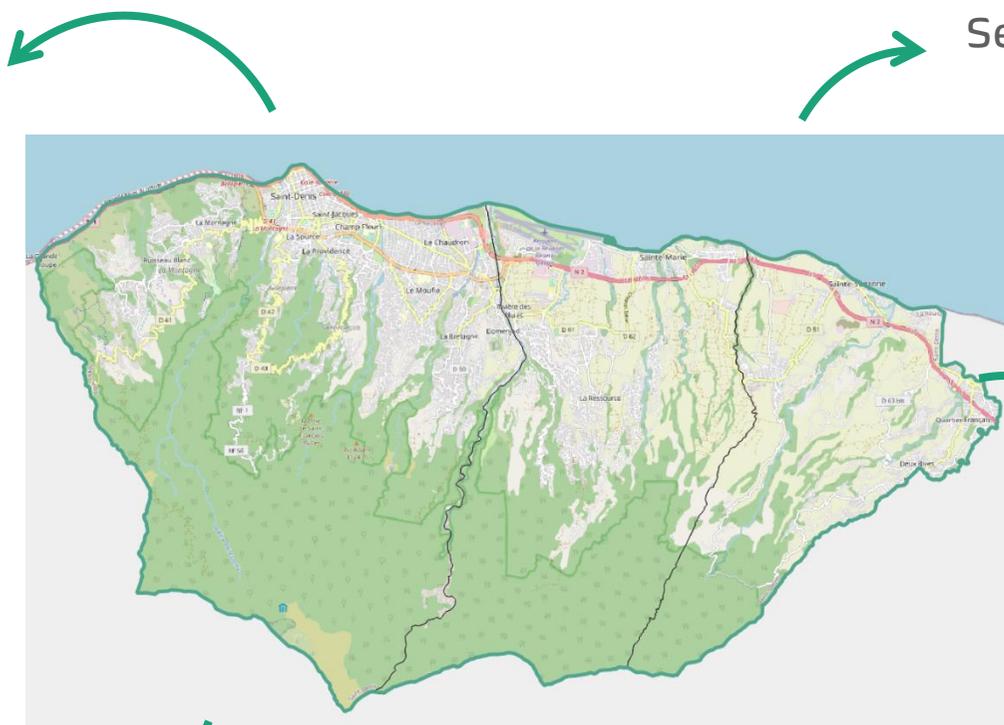
Les actions du PLPDMA auront besoin de s'appuyer sur une véritable stratégie de communication et de sensibilisation afin de renforcer leur impact.

2.3. Les acteurs et partenaires identifiés

Sur le territoire de la CINOR, un **maillage d'acteurs locaux de la prévention** est identifié avec **plus de nombreuses structures locales** recensées. Certaines de ces structures ont été contactées afin d'élaborer le PLPDMA (participation à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi ou participation aux ateliers thématiques).

Associations et organismes de l'ESS :

- ADIR
- ADRIE
- APSM
- BAC Réunion
- Ekopratik
- Eco Manifestation Réunion
- Ecologie Réunion
- Emmaüs
- Reparali Kafé
- Réseau Compost Réunion
- SCREPEN-RNE
- Ti-Tang Recup
- UCOR
- Zéro Waste



Secteur économique :

- Grandes et Moyennes surfaces
- Fédération et clubs d'entreprises
- Epicerie vrac
- Restaurateurs
- Marchés
- Propriétaires d'hébergement touristique

Acteurs institutionnels :

- Région Réunion
- Département Réunion
- ADEME Réunion-Mayotte
- Communes de la CINOR
- Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
- Office de Tourisme Intercommunal du Nord
- Direction de l'Aménagement et du Logement
- Chambre d'Agriculture
- SICR
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- CAPEB
- Chambre du Commerce et de l'Industrie

Gestionnaires de l'habitat collectif :

- ARMOS : représentant des bailleurs

2.4. La production de déchets

2.4.1. Modalités de collecte et de traitement

La CINOR exerce la compétence collecte des déchets ménagers et a délégué au SYDNE la compétence traitement des déchets.

L'organisation générale du service pour les ménages est synthétisée dans le tableau suivant :

Flux	Mode de collecte	Dotation	Fréquence de collecte	Mode de gestion
OMR	PAP majoritaire PAV	Bacs individuels et collectifs Colonnes enterrées	PAP : de C3 à C2	Prestation
Biodéchets (en cours de déploiement)	PAP sur Saint-Denis uniquement	Bacs individuels et bornes	PAP en C3 à C2	Prestation
Emballages et papiers multimatériaux	PAP majoritaire PAV	Bacs individuels et collectifs 83 Colonnes enterrées	PAP : C1 et C0,5	Prestation
Verre	PAV	483 Colonnes aériennes ou enterrées	/	Prestation
Déchets verts	PAP	Pas de contenant	PAP : 1 fois par mois en saison sèche et 2 fois par mois en saison humide	Prestation
Encombrants	PAP	Pas de contenant	PAP : 1 fois par mois	Prestation
Déchèteries	11 déchèteries et 1 ressourcerie			2 déchèteries en régie 9 déchèteries en prestation

Les usagers non ménagers (entreprises et administrations) considérés comme assimilés à des ménages bénéficient du même service de gestion des déchets que ces derniers pour l'ensemble des flux.

2.4.2. Synoptique déchets

Les données présentées sont celles de 2020. Toutefois, la crise sanitaire a influencé ces chiffres avec notamment la fermeture de déchèterie pendant le confinement. La répartition en fonction de flux et des modes de valorisation est cependant peu impactée par rapport à 2019.

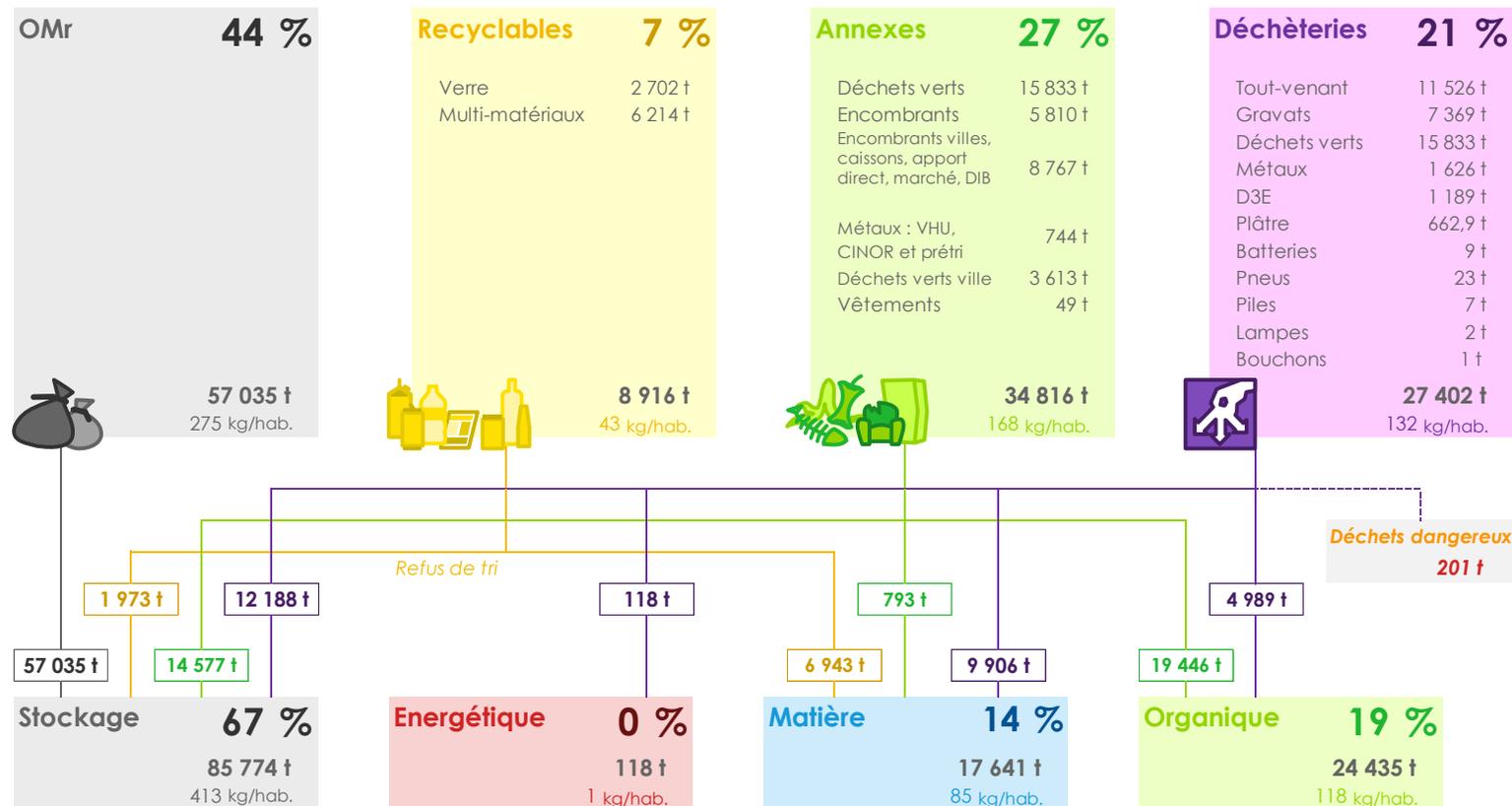
Synoptique de la gestion des déchets

CINOR - 2020

Gisement total de déchets : **128 168 t - 618 kg/hab.**



FLUX COLLECTES



VALORISATION

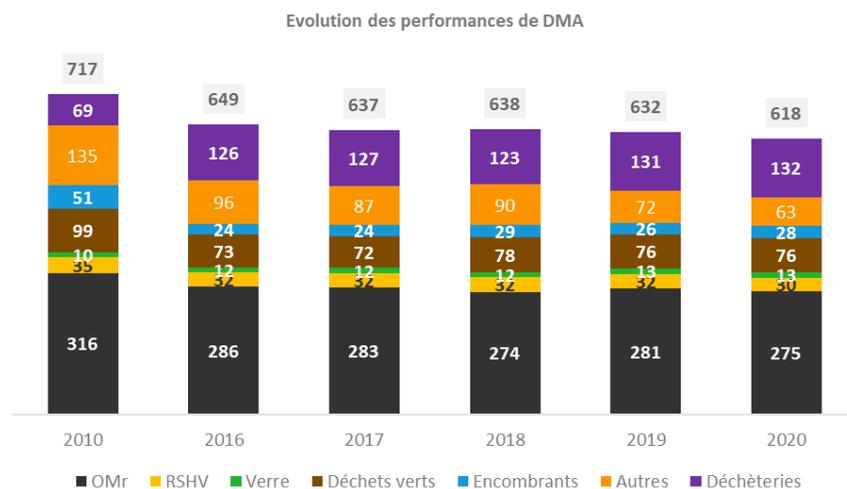
2.4.3. Bilan sur les atteintes des objectifs règlementaires

La position de la CINOR par rapport aux principaux objectifs de la LTECV	Indicateur	Objectif 2020	Objectif 2025	Indicateur 2020
1 - Réduction des DMA : Réduire de 15 % la quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitant entre 2010 et 2030 : objectif atteint pour 2020	Ratio de DMA (kg/hab./an)	- 10 %	- 15 %	-14 %
2 - Valorisation matière et organique : Atteindre 55% de valorisation matière et organique des déchets non dangereux et non inertes (en masse) en 2020, 65% en 2025 : objectif pas encore atteint	Part des DNDNI ¹	55%	65%	28 %
3 - Enfouissement : Réduire de 30% les quantités de déchets non dangereux et non inertes admis en installation de stockage entre 2010 et 2020, et de 50% entre 2010 et 2025: objectif atteint pour 2020	Tonnage de DNDNI	- 30 %	- 50 %	- 31 %

¹ DNDNI : déchets non dangereux non inertes

2.4.4. Evolution des performances de collecte

Comme le PLPDMA concerne l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA), ci-dessous l'évolution des performances de collecte depuis 2010 présentée en kg/an/hab. :



Les ratios de DMA ont **diminué de 14 % entre 2010 et 2020** :

Les **ratios d'OMR** ont diminué entre 2010 et 2020 avec une baisse globale de – 13 % à l'échelle de la collectivité (correspondant à -41 kg/hab. entre 2010 et 2020)

Les ratios de RSHV (emballages et papiers) ont diminué de 16% entre 2010 et 2020. Cela représente une baisse d'environ 6 kg/hab. sur cette période.

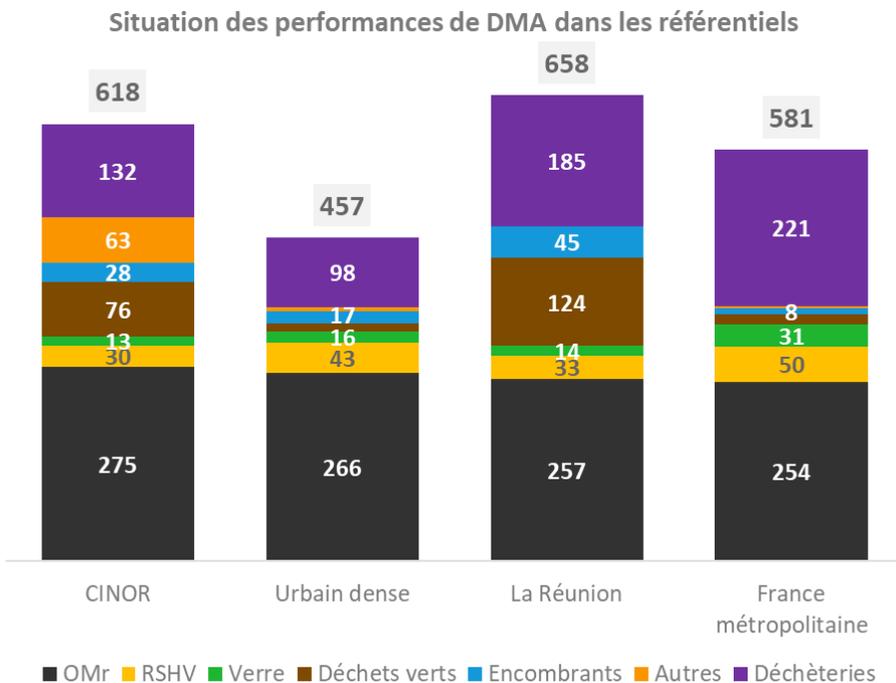
Les ratios de verre ont augmenté depuis 2010 : augmentation de 30 % entre 2010 et 2020 (correspondant à + 3 kg/hab. sur cette période).

Les ratios de déchèteries ont augmenté parallèlement à la diminution des ratios de déchets verts et d'encombrants collectés en porte-à-porte et au déploiement du réseau de déchèteries sur le territoire.

L'objectif du PLPDMA sera de poursuivre cette dynamique de réduction des ratios.

2.4.5. Situation des performances de collecte par rapport aux référentiels

La collectivité possède un ratio de DMA supérieur aux moyennes des référentiels de même typologie d'habitat et au niveau national mais un ratio inférieur au référentiel régional.



Un **ratio d'OMR (275 kg/hab.)** très au-dessus des moyennes des référentiels, y compris régionale (257 kg/hab pour La Réunion).

Un **ratio de recyclables emballages et papiers (30 kg/hab.)** inférieur aux référentiels nationaux (50 kg/hab. en France et 43 kg/hab. en milieu urbain dense). Ce ratio est également inférieur à la moyenne régionale de 43 kg/hab.

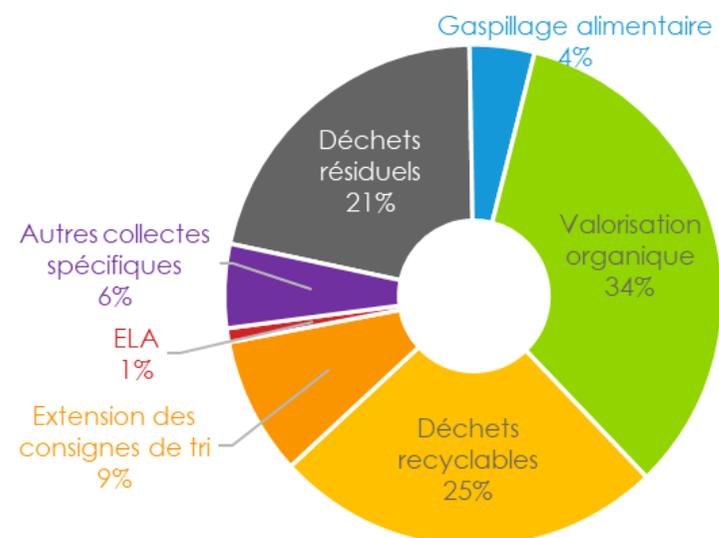
Un **ratio de verre (13 kg/hab.)** inférieur aux référentiels nationaux du fait des spécificités locales de collecte du verre (récupération et réutilisation de certaines bouteilles en verre). Le ratio de la CINOR est d'ailleurs assez similaire au ratio régional (14 kg/hab.)

Des **ratios de déchets verts et encombrants collectés en porte-à-porte (76 et 28 kg/hab)** très supérieur aux moyennes des référentiels nationaux en raison d'une collecte en porte-à-porte très utilisée par les usagers et un réseau de déchèterie peu dense (1 déchèterie pour 18 900 hab.). Ces ratios sont cependant inférieurs aux ratios régionaux (124 kg/hab pour les déchets verts en porte-à-porte et 45 kg/hab pour les encombrants). En effet, la densité de déchèterie sur la CINOR, bien qu'inférieure aux référentiels nationaux (1 déchèterie pour 14 000 hab.) et supérieure au référentiel régional (1 déchèterie pour 23 100 hab.).

2.5. La composition des déchets

2.5.1. Les OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

Caractérisation OMR (MODECOM Réunion 2019)



La campagne de caractérisations menée en 2019 au niveau régional relève que les premiers gisements dans les ordures ménagères résiduelles sont les **déchets compostables** (c'est-à-dire les déchets alimentaires et les déchets verts) avec 34% de la poubelle grise suivis des **déchets recyclables** (emballages plastiques, papiers, cartons) qui représentent environ 25 % hors extension des consignes de tri.

Seuls **21 % des déchets présents dans les OMR sont effectivement des déchets résiduels** soit environ 58 kg/hab.

La caractérisation montre une **importante marge de réduction** des déchets, notamment des biodéchets, des déchets recyclables, du gaspillage alimentaire et des textiles sanitaires. Les actions autour du compostage et du développement du faire soi-même ou de l'achat de produits réutilisables plutôt que jetables seraient ainsi pertinentes.

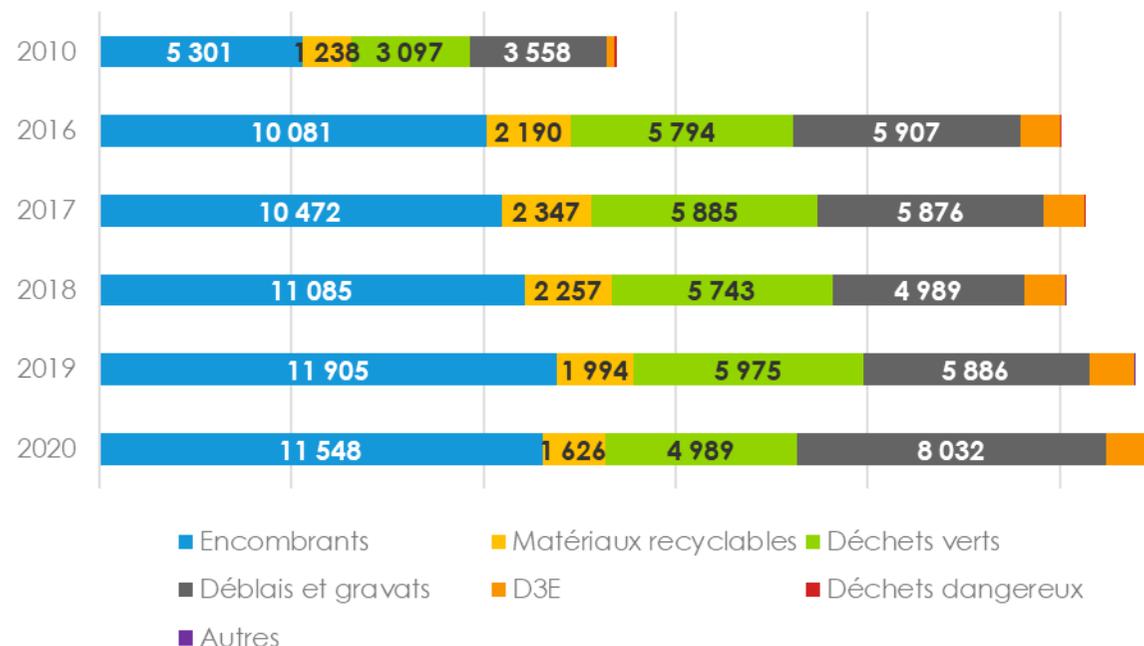
Le flux OMR contient également, en moyenne, 1,2 kg/hab de déchets dangereux. Ce chiffre semble faible mais a des conséquences sur l'environnement très importantes

Par ailleurs il est important de noter qu'un grand nombre des déchets présents dans le bac OMR pourrait être triés (déchets recyclables ou verre ou textiles) ou apportés en déchèteries (petit électroménager, métaux, etc.).

Le PLPDMA peut permettre de réduire les OMR en travaillant sur les principaux gisements qui composent ce flux avec notamment un travail sur le compostage qui pourrait permettre de détourner jusqu'à 1/3 de la poubelle grise.

2.5.2. Les déchets de déchèteries

Evolution des tonnages collectés en déchèteries



Une augmentation croissante des apports en déchèterie s'observe, avec une nette accélération en 2019. L'augmentation entre 2010 et 2016 est également très marquée et liée à la densification du réseau de déchèteries au cours des années.

En 2020, le flux le plus important est le **flux des encombrants** (flux qui correspond à 42 % des apports en déchèterie), le second flux est celui des **gravats** qui représente 29 % des apports suivi par les **déchets verts** dont les tonnages fluctuent en fonction des conditions météorologiques.

Le flux encombrants est le flux le plus important et, depuis 2016, il continue de s'accroître de + 3%/an. Un **véritable enjeu réside sur les filières disponibles** en déchèterie et sur le **réemploi** qui permettrait de limiter les quantités enfouies (opportunité de valorisation et opportunité économique via la TGAP « enfouissement »).

en déchèterie en limitant les apports de certains flux et notamment les encombrants et les végétaux grâce au développement du réemploi et du compostage par exemple.

2.6. Bilan du diagnostic

2.6.1. Analyse des atouts, forces, faiblesses et menaces vis-à-vis de la prévention des déchets

Le diagnostic du service peut se résumer à l'aide de la matrice suivante qui met en regard les forces et faiblesses du territoire, ainsi que les opportunités et menaces qui pèsent sur la collectivité pour son projet.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Une tendance à la baisse du ratio OMR depuis 2010 très encourageante (-13 %). ▶ Une dynamique de prévention ancrée sur le territoire avec de nombreuses actions menées et des résultats : -14 % entre 2010 et 2020 ▶ Un programme local de prévention menés à terme et un CODEC en cours de déploiement : un apprentissage des expériences passées. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Territoire contraint géographiquement : dualité entre la zone littorale très dense et les « Hauts » peu peuplés et difficile d'accès ▶ Une mobilité relativement importante de la population : le va-et-vient entre partants et nouveaux arrivants est important ce qui complique la pérennisation des actions. ▶ Peu de communication pour rendre visible les actions et les acteurs de la prévention ▶ Des moyens financiers pour mettre en œuvre des actions de prévention qui ont été divisés par 2 après le déploiement du PLP ▶ Une part encore importante de biodéchets et de déchets recyclables dans les OMR ▶ Un travail à réaliser pour réduire les quantités de végétaux et d'encombrants collectées en porte-à-porte et en déchèteries ▶ Des déchèteries acceptant les professionnels et sans contrôle d'accès rendant difficile le contrôle des apports ▶ Déchets dangereux encore présents dans les OMR et les autres flux en PAP

Opportunités

- ▶ Désir **d'amélioration du cadre de vie et de préservation** du territoire
- ▶ Un **réseau important de partenaires et de relais sur le territoire**, notamment associatifs, pour accompagner la mise en place d'actions.
- ▶ Une **bonne connaissance du gisement de déchets d'un point de vue qualitatif** grâce à la réalisation de caractérisation récentes des OMR, encombrants et déchets verts en porte-à-porte
- ▶ Un déploiement de la **collecte séparée des biodéchets** sur la ville de Saint-Denis
- ▶ Des réflexions sur la **tarification incitative**, qui peuvent permettre d'accentuer les actions du PLPDMA et contribuer à l'atteinte des objectifs réglementaires.
- ▶ Installation de stockage des déchets saturée rendant nécessaire la diminution des tonnages

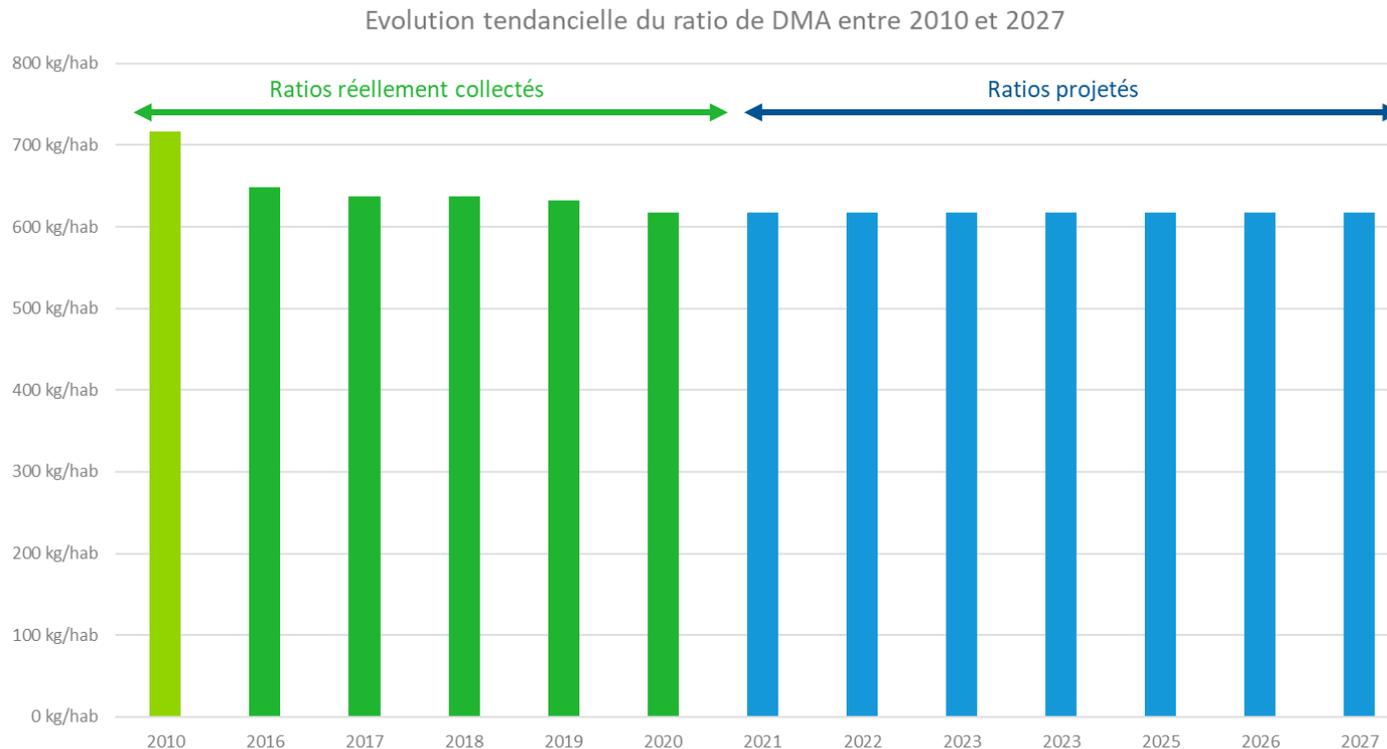
Menaces

- ▶ **Multiplicité des acteurs avec lesquels interagir**
- ▶ **Un manque de moyens humains pérenne** pour porter le PLPDMA
- ▶ Une cible « Grand Public » a priori **difficile à mobiliser sur le long terme**
- ▶ **Faible connaissance qualitative et quantitative des déchets dits assimilés** par la CINOR mais également par les producteurs, y compris une absence d'analyse des coûts induits par la gestion de ces déchets par les entreprises

2.6.2. Evolution attendue des performances sans mise en œuvre du PLPDMA

Le graphique ci-dessous présente l'évolution attendue du ratio de collecte des DMA sans la mise en œuvre du PLPDMA.

Les estimations se basent sur les ratios 2020 et antérieurs.



En l'absence d'un PLPDMA, la tendance est à une stabilisation des quantités de déchets collectés par habitant. En effet, l'interruption des actions de prévention qui sont actuellement mises en place entrainerait un arrêt de la dynamique mise en place sur le territoire ces dernières années.

2.6.3. Les gisements d'évitement prioritaires

La connaissance des **gisements d'évitement prioritaires** permet d'**identifier les catégories de produits sur lesquels on peut agir**. On ne raisonne plus en flux collectés (Ordures Ménagères résiduelles, collecte sélective, encombrants, etc.) mais en produits.

La hiérarchisation des gisements identifiés sur le territoire suit plusieurs critères, à savoir :

- # L'ampleur du gisement lui-même
- # Son degré d'exploitation déjà acquis
- # Sa facilité et les opportunités d'exploitation
- # Le caractère stratégique et/ou symbolique du gisement
- # L'obligation légale ou contractuelle



Les actions de prévention du PLPDMA vont principalement se concentrer sur ces **7 gisements d'évitement prioritaires** identifiés.



Entretiens individuels

4 groupes de travail

Des **entretiens individuels** ont été réalisés avec les acteurs de la prévention sur le territoire de la collectivité pour élaborer ce plan.

L'objectif était de sonder les attentes des acteurs, leurs besoins liés à la prévention ainsi que de recueillir leurs idées pour encourager la réduction des déchets produits sur le territoire.

Les entretiens ont eu lieu en amont de la 1^{ère} CCES, lors de la phase de diagnostic du PLPDMA.

Une concertation plus large a ensuite eu lieu avec l'organisation de 4 groupes de travail qui ont permis d'échanger sur les actions à inclure dans le PLPDMA avec les acteurs présents.



3. LE PLPDMA

3.1. Un plan d'action pluriannuel

Le décret du 10 juin 2015 fixe précisément le contenu du plan d'actions qui doit comporter notamment :

- # Les **objectifs de réduction** des déchets ménagers et assimilés ;
- # Les **mesures à mettre en œuvre** pour atteindre ces objectifs, avec :
 - o L'identification des collectivités, personnes ou organismes auxquelles elles incombent ;
 - o La description des moyens techniques, humains et financiers nécessaires ;
 - o L'établissement d'un calendrier prévisionnel de leur mise en œuvre ;
 - o Les indicateurs relatifs à ces mesures ainsi que la méthode et les modalités de l'évaluation et du suivi du programme.

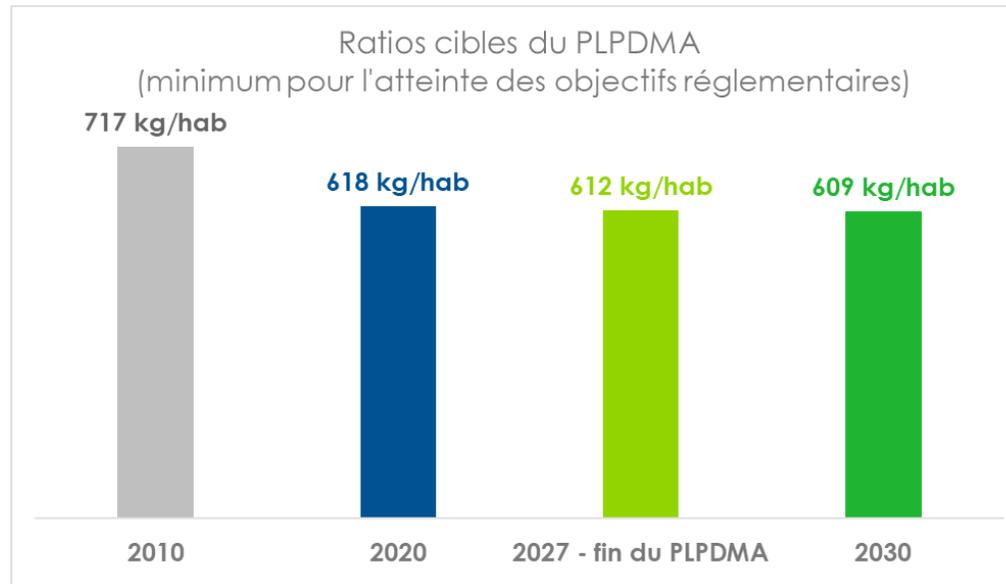
Le plan d'actions a été élaboré en tenant compte des gisements prioritaires et des grandes idées structurantes émergeant des ateliers thématiques menés avec les acteurs du territoire concernés par la prévention des déchets.

3.2. Les objectifs du PLPDMA

Les **objectifs quantitatifs du PLPDMA doivent respecter** les objectifs les plus ambitieux soit les **objectifs nationaux définis par la loi AGEC**.

Ci-dessous l'objectif appliqué aux ratios de la CINOR : à noter, la CINOR a d'ores et déjà atteint les objectifs de la loi AGEC (**réduction de 15 % entre 2010 et 2030**).

Objectif national (Loi AGEC)	- 15 % de DMA entre 2010 et 2030
<i>Déclinaison annuelle</i>	<i>-0,75 % de DMA par an</i>



La CINOR, se doit de respecter, a minima, ces objectifs : c'est-à-dire atteindre 611 kg/hab./an en 2027 et 608 kg/hab./an en 2030.

3.3. Organisation de l'élaboration du PLPDMA

Les axes de travail

Parmi les axes proposés dans le guide de réalisation des PLPDMA de l'ADEME, la CINOR a fait le choix de retenir l'ensemble des axes, c'est à dire : **7 axes thématiques et 3 axes transversaux**. Les axes sont déclinés en **29 actions** :

Axe 1	Augmenter la durée de vie des produits	4 actions
Axe 2	Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	5 actions
Axe 3	Réduire les déchets marins	2 actions
Axe 4	Lutter contre le gaspillage alimentaire	4 actions
Axe 5	Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	3 actions
Axe 6	Réduire les déchets des professionnels	3 actions
Axe 7	Réduire les déchets du BTP	3 actions
Axe 8	Être exemplaire en matière de prévention des déchets	1 action
Axe 9	Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention et du tri des déchets	2 actions
Axe 10	Mettre en place des instruments économiques	2 actions

Le calendrier de travail

Liste des actions	Etat d'avancement des actions	Année de début des actions
Axe : Augmenter la durée de vie des produits		
Déployer des infrastructures : espaces dédiés pérennes (type Recaz Ali), les ressourceries	En cours	2022
Valoriser les acteurs de l'ESS	Pas commencée	2022
Communiquer pour sensibiliser	Pas commencée	2022
Promouvoir le don l'échange et la réutilisation des objets en interne et au grand public : création de "boîtes à livres"	En cours	2022
Axe : Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable		
Promouvoir l'achat en vrac	En cours	2022
Promouvoir la consommation responsable	Pas commencée	2022
Promouvoir la consommation collaborative	Pas commencée	2022
Promouvoir le don	Pas commencée	2022
Faire de la prévention sur l'utilisation de produits dangereux	Pas commencée	2022
Axe : Réduire les déchets marins		
Communiquer sur la destination des dépôts sauvages pour protéger les milieux marins et fluviaux	Pas commencée	2022
Déployer des filets en bout de réseaux d'eaux pluviales	En cours	2022
Axe : Lutter contre le gaspillage alimentaire		
Réaliser des diagnostics déchet chez les restaurateurs et aider la mise en œuvre d'améliorations	Pas commencée	2022
Promouvoir les outils de communication du REGAL	En cours	2022
Sensibiliser les consommateurs sur leur modèle alimentaire	Pas commencée	2022
Réduire le gaspillage alimentaire en milieu scolaire	Pas commencée	2022
Axe : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets		
Favoriser le recours au compostage individuel	En cours	2022
Déployer le compostage collectif	Pas commencée	2022
Favoriser le recours au broyage	Pas commencée	2022

Liste des actions	Etat d'avancement des actions	Année de début des actions
Axe : Réduire les déchets des professionnels		
Développer puis suivre des projets d'EIT et d'économie de la fonctionnalité, notamment dans le BTP	En cours	2022
Communiquer/ sensibiliser	Pas commencée	2024
Organiser des brocantes à base de surplus de produits des professionnels	Pas commencée	2023
Axe : Réduire les déchets du BTP		
Apporter une aide au projet de la bourse aux matériaux	Pas commencée	2023
Apporter aux organisateurs une aide relative à la communication ayant trait à la prévention en matière de déchets dans le secteur du BTP	Pas commencée	2023
Expérimentation d'économie circulaire sur un chantier du territoire de la CINOR	Pas commencée	2024
Axe : Être exemplaire en matière de prévention des déchets		
Animer l'éco-exemplarité	En cours	2022
Axe : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets		
Mettre en place une gouvernance partagée avec l'ensemble des acteurs économiques et articuler les dispositifs	Pas commencée	2024
Réalisation /financement des actions de communication de tous types proposées dans les axes	Pas commencée	2022
Axe : Mettre en place des instruments économiques		
Mettre en place une tarification incitative	En cours	2022
Intégrer des clauses environnementales dans les marchés	En cours	2022

3.4. Le suivi de la mise en œuvre du Plan

Les objectifs

Les objectifs du suivi de la mise en œuvre du PLPDMA sont multiples :

- # **Donner l'impulsion** nécessaire aux différents acteurs de la gestion des déchets du territoire (Collectivités, industriels, PME, usagers du service...) pour que les préconisations du Plan puissent être portées au niveau local, puis mises en œuvre ;
- # **Mesurer les indicateurs** choisis comme référence pour faire état des progrès effectués grâce au Plan ;
- # **Veiller au respect** du Plan ;
- # **Réactualiser les données** de façon périodique, afin de disposer à tout instant d'un document à jour, pouvant servir d'outil d'aide à la décision aux porteurs de projet.

Les acteurs

Les différents acteurs

Les acteurs du suivi du Plan sont nombreux et variés : tous les acteurs concernés par la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés peuvent être sollicités pour le suivi du Plan, notamment lors de la recherche d'informations relatives à la prévention des déchets.

Selon l'implication des acteurs, une hiérarchisation des acteurs à mobiliser peut-être proposée par le Plan :

- # les **acteurs « principaux »**, régulièrement sollicités, dont la mobilisation est une des clés de la réussite du suivi :
 - # la Région, chargée de piloter l'élaboration puis le suivi du Plan Régional ;
 - # les EPCI compétentes en collecte et/ou traitement des déchets ;
 - # l'ADEME : sa connaissance et son retour d'expériences concernant la gestion des déchets à l'échelle locale et nationale, permettra d'affiner l'analyse du suivi et de réorienter certaines actions si nécessaire ;
 - # l'Observatoire Réunionnais des Déchets de l'AGORAH ;
 - # les associations notamment pour leurs actions auprès des citoyens ;
 - # les exploitants des installations de tri et de traitement des déchets ;
- # les **autres acteurs** qui selon les thématiques du suivi peuvent également être sollicités de façon plus ponctuels :
 - # les chambres consulaires et les syndicats des professionnels notamment pour leurs actions auprès des professionnels ;
 - # les différents éco-organismes et leur représentant local.

Les indicateurs de suivi

Le bilan du PLPDMA sera réalisé notamment grâce au suivi de **8 indicateurs** :

1. Taux d'évolution des kg de DMA/habitant (en %/an depuis 2010) ;
2. Taux d'évolution des kg d'OMR/habitant (en %/an depuis 2010) ;
3. Taux d'évolution des kg entrants en déchèterie (en %/an depuis 2010) ;
4. Taux d'évolution des kg de déchets verts et encombrants collectés en PAP ;
5. Pourcentage d'usagers indiquant connaître la notion de prévention des déchets et citant une action de prévention de déchets (en % tous les 3 ans) ;
6. Effectif de l'équipe projet du programme (ETP/an) ;
7. Effectif des autres Directions mettant en œuvre des actions du PLPDMA (ETP/an) ;
8. Dépenses engagées ou Coût total du PLPDMA en € (par an).

Les actions seront quant à elles suivies grâce à des indicateurs spécifiques mentionnés dans les fiches actions.

3.5. Le plan d'actions

 : caractère obligatoire de la thématique

Axe 1 : Augmenter la durée de vie des produits

De nombreux objets sont déposés régulièrement en déchèteries ou dans les ordures ménagères résiduelles alors qu'ils pourraient être réutilisés ou réparés. La CINOR souhaite prolonger la durée de vie des objets et participer au développement d'une économie circulaire sur le territoire en favorisant l'échange, le prêt, le don et la réparation.

Dans le cadre de cet axe, la CINOR vise à sensibiliser les usagers aux alternatives existantes à la déchèterie sur le territoire (filière réemploi, recyclerie) ainsi qu'à les informer sur les bonnes pratiques possible pour allonger la durée de vie des biens.

Pour cela, 4 actions sont déclinées :

- **Déployer des infrastructures** : espaces dédiés pérennes -(type Recaz Ali), les ressourceries
- **Valoriser les acteurs de l'ESS**
- **Communiquer** pour sensibiliser les usagers sur les solutions alternatives présentes sur le territoire
- **Promouvoir le don l'échange et la réutilisation des objets** en interne et au grand public : création de "boîtes à livres"

Gisement ciblé : apports en déchèterie d'encombrants, de ferraille, de bois, de DEEE² et de mobilier.

Résultat attendu : **7 kg/hab** de déchets évités

Moyens nécessaires sur 6 ans :



Axe 2 : Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation éco-responsable

La consommation responsable est un mode de consommation durable qui vise à mieux satisfaire les besoins des citoyens grâce à des biens et des services plus économes en ressources, moins polluants et contribuant au progrès social.

A travers cet axe, la CINOR veut promouvoir une série d'actions simples et emblématiques pour inciter les usagers à consommer des biens et des services plus respectueux de l'environnement et pour les accompagner dans la réduction de leurs déchets.

Ainsi 5 actions sont envisagées :

- Promouvoir l'**achat en vrac**
- Promouvoir la **consommation responsable**
- Promouvoir la **consommation collaborative**
- Promouvoir le **don**
- Faire de la prévention sur l'**utilisation de produits dangereux**

Gisement ciblé : l'ensemble des DMA

Résultat attendu : **7 kg/hab** de déchets évités

Moyens nécessaires sur 6 ans :



² DEEE : déchets d'équipement électrique et électronique

Axe 3 : Réduire les déchets marins

Le but de cet axe est de contribuer à la réduction de tous les déchets retrouvés en mer (déchets directement jetés en mer ou dans les voies d'eaux intérieures mais également les déchets jetés sur la terre puis mobilisés par les eaux de pluie, inondations, collecteurs d'eaux pluviales, vent, etc. atteignant les cours d'eau puis la mer). 80 % des déchets marins sont d'origine terrestre.

La CINOR engage ainsi 2 actions pour tendre vers ces objectifs :

- Communiquer sur la **destination des dépôts sauvages** pour protéger les milieux marins et fluviaux
- Déployer des **filets en bout de réseaux** d'eaux pluviales

Gisement ciblé : déchets présents dans la nature

Résultat attendu : sans objet

Moyens nécessaires sur 6 ans :



Axe 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

Le gaspillage alimentaire se définit comme étant "toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à une étape de la chaîne alimentaire, est perdue, jetée ou dégradée". La caractérisation réalisée en 2019 sur le territoire de la Réunion montre que 4 % des OMR correspondent à du gaspillage alimentaire soit environ 11 kg par habitant à l'échelle de la CINOR.

Il est indispensable de lutter contre le gaspillage alimentaire qui crée non seulement des pertes économiques mais qui a un effet néfaste sur notre environnement (production de déchets, émissions de GES, pollution de l'eau etc.) et engendre également des problématiques éthiques (dans le monde plus de 800 millions de personnes souffrent de malnutrition).

La loi AGEC 2020 (Anti-gaspillage et économie circulaire) fixe un objectif de réduction de 50 % du gaspillage alimentaire pour la distribution alimentaire et la restauration collective en 2025 par rapport à 2015. Le même objectif est fixé pour la consommation, production, transformation et restauration commerciale en 2030 par rapport à 2015.

La CINOR engage ainsi 4 actions pour tendre vers ces objectifs :

- Réaliser des **diagnostics déchet chez les restaurateurs** et aider la mise en œuvre d'améliorations
- Participer aux **ateliers du REGAL**
- **Sensibiliser les consommateurs** sur leur modèle alimentaire
- Réduire le **gaspillage alimentaire en milieu scolaire**

Gisement ciblé : biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles,

Résultat attendu : **5 kg/hab** de déchets évités

Moyens nécessaires sur 6 ans :





Axe 5 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

La CINOR observe une quantité importante des déchets verts collectés en PAP et apportés en déchèteries. Actuellement les déchets verts représentent 100 kg produits en moyenne par habitant chaque année et représente un des gisements de déchets les plus importants sur le territoire (hors déchets verts des villes qui représentent 17 kg/hab.).

D'autre part, une quantité de déchets organiques reste encore très présente dans la poubelle d'ordures ménagères et pourrait être réduite considérablement par des actions de compostage individuel ou collectif : 34 % du contenu des OMR et composé de déchets valorisables organiquement.

L'objectif de cet axe est de promouvoir les actions visant à la réduction des biodéchets et des déchets verts sur le territoire en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource pour les sols. La CINOR met en place une collecte séparée des biodéchets en porte à porte, cependant la prévention des biodéchets doit être le premier axe de travail. Cela permettra en outre de se conformer à **l'obligation de généralisation du tri à la source des biodéchets fixée par la loi AGEC pour 2024.**

Ainsi 3 actions sont envisagées :

- Favoriser le recours au **compostage individuel**
- Déployer le **compostage collectif**
- Communiquer sur la gestion différenciée des espaces verts et favoriser le **recours au broyage**

Gisement ciblé : biodéchets (dans les OMR, déchèterie, collecte séparée)

Résultat attendu : **7 kg/hab** de déchets évités

Moyens nécessaires sur 6 ans :

10,9 ETP

975 k€



Axe 6 : Réduire les déchets des professionnels

Environ 20 % des DMA sont des déchets des activités économiques d'après une étude de l'ADEME menée en 2016 à l'échelle nationale. Il est donc indispensable d'accompagner les professionnels utilisant le service public de prévention et de gestion des déchets dans une démarche de réduction de leur production.

Afin de remplir les objectifs du PLPDMA, il est nécessaire communiquer auprès de ces usagers et des différents acteurs du territoire afin de leur faire connaître les principes de la prévention des DMA et de les associer le plus possible à la démarche commune de réduction des déchets.

Il s'agit au cours des 6 années d'effectuer une communication générale qui vise le grand public et des actions de communication ciblées sur les établissements et les professionnels, des acteurs clés du territoire

Ainsi 3 actions sont envisagées :

- Développer puis suivre des **projets d'EIT et d'économie de la fonctionnalité**, notamment dans le BTP
- **Communiquer/ sensibiliser**
- Organiser des **brocantes à base de surplus de produits** des professionnels

Gisement ciblé : DAE présents dans les DMA

Résultats attendus : **3 kg/hab** de déchets évités

Moyens nécessaires sur 6 ans :

2,8 ETP

339 k€



Axe 7 : Réduire les déchets du BTP

Le secteur du BTP génère des tonnages importants en France et sur le territoire de la CINOR. Afin de maîtriser ces déchets et remplir les objectifs de stabilisation des tonnages, il est important de pouvoir accompagner les professionnels de ce secteur sur les réglementations et les possibilités de tri ou de valorisation qui sont disponibles.

Cela se traduit par 3 actions :

- Apporter une **aide au projet de la bourse aux matériaux**
- Apporter aux organisateurs une **aide relative à la communication** ayant trait à la prévention en matière de déchets dans le secteur du BTP
- **Expérimentation d'économie circulaire sur un chantier** du territoire de la CINOR

Gisement ciblé : déchets du BTP présents dans les DMA

Résultat attendu : non quantifiable

Moyens nécessaires sur 6 ans :



Axe 8 : Être exemplaire en matière de prévention des déchets

La CINOR se doit d'être exemplaire dans le fonctionnement de ses services en matière de transition écologique et de réduction ses impacts environnementaux. Cette éco-exemplarité permet alors à la collectivité d'être perçue comme un acteur crédible et engagé auprès des usagers du service Déchets mais également de ses agents.

Cela se traduit par 1 action :

- Animer **l'éco-exemplarité de la collectivité**

Gisement ciblé : ordures ménagères résiduelles, emballages et papier

Résultat attendu : **2 kg/hab** de déchets évités

Moyens nécessaires sur 6 ans :



Axe 9 : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention et du tri des déchets

Afin de remplir les objectifs du PLPDMA, il est nécessaire de communiquer auprès des usagers et des différents acteurs du territoire sur les principes de la prévention des DMA. L'objectif est de les associer le plus possible à la démarche commune de réduction des déchets.

Il s'agit au cours des 6 années d'effectuer les 2 actions suivantes :

- Mettre en place une **gouvernance partagée** avec l'ensemble des acteurs économiques et articuler les dispositifs
- Mettre en place et réaliser l'ensemble des **actions de communication des différents axes thématiques**

Gisement ciblé : l'ensemble des DMA produits sur le territoire

Résultat attendu : résultats attendus pris en compte dans les autres thématiques

Moyens nécessaires sur 6 ans :



3,8 ETP



1 242 k€

Axe 10 : Mettre en place des instruments économiques

Les instruments économiques ont la possibilité d'influencer les comportements des usagers que ce soit au travers la tarification incitative pour les ménages, la redevance spéciale pour les assimilés ou encore par l'octroi ou non de soutiens financiers en fonction de leur engagement dans les actions de prévention des usagers.

En effet, les retours d'expériences des collectivités ayant mis en place un système de tarification incitative et/ou une facturation des apports des professionnels en déchèterie montre un fort potentiel de réduction des déchets grâce à ce(s) dispositif(s). L'objectif de cet axe est de poursuivre la réflexion de la CINOR sur le sujet de la tarification incitative et de la facturation des professionnels.

Ce sont donc 2 actions qui ont été retenues :

- Mettre en place une **tarification incitative**
- Intégrer des **clauses environnementales dans les marchés**

Gisement ciblé : l'ensemble des DMA

Résultat attendu : **4 kg/hab** de déchets évités

Moyens nécessaires sur 6 ans :



0,4 ETP



16 k€

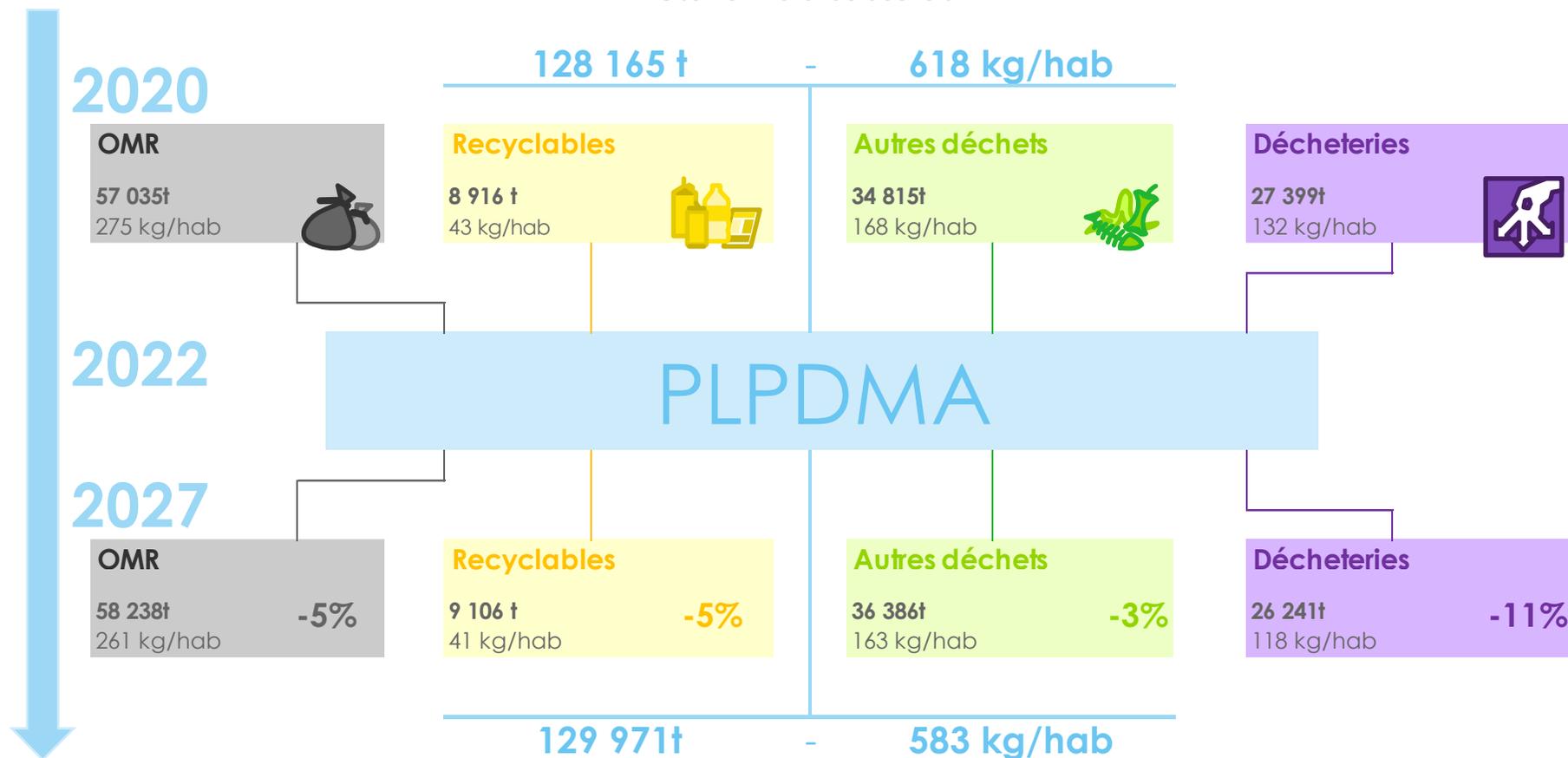
3.5. Bilan du PLPDMA

Le synoptique présente l'impact attendu du PLPDMA sur les performances de collecte de la CINOR.

Synoptique de PLPDMA

CINOR

Gisement total de déchets



Les actions mises en œuvre à travers le PLPDMA devraient permettre d'atteindre environ 583 kg par habitant par an à l'horizon 2027.

Annexe 1 : Calendrier de mise en œuvre du PLPDMA

	Etat d'avancement des actions	Année de début de l'action	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Axe : Augmenter la durée de vie des produits								
Déployer des infrastructures : espaces dédiés pérennes -(type Recaz Ali), les ressourceries	En cours	2022						
Valoriser les acteurs de l'ESS	Pas commencée	2022						
Communiquer pour sensibiliser	Pas commencée	2022						
Promouvoir le don l'échange et la réutilisation des objets en interne et au grand public : création de "boîtes à livres"	En cours	2022						
Axe : Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable								
Promouvoir l'achat en vrac	En cours	2022						
Promouvoir la consommation responsable	Pas commencée	2022						
Promouvoir la consommation collaborative	Pas commencée	2022						
Promouvoir le don	Pas commencée	2022						
Faire de la prévention sur l'utilisation de produits dangereux	Pas commencée	2022						
Axe : Réduire les déchets marins								
Communiquer sur la destination des dépôts sauvages pour protéger les milieux marins et fluviaux	Pas commencée	2022						
Déployer des filets en bout de réseaux d'eaux pluviales	En cours	2022						
Axe : Lutter contre le gaspillage alimentaire								
Réaliser des diagnostics déchet chez les restaurateurs et aider la mise en œuvre d'améliorations	Pas commencée	2022						
Promouvoir les outils de communication REGAL	En cours	2022						
Sensibiliser les consommateurs sur leur modèle alimentaire	Pas commencée	2022						
Réduire le gaspillage alimentaire en milieu scolaire	Pas commencée	2022						
Axe : Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets								
Favoriser le recours au compostage individuel	En cours	2022						
Déployer le compostage collectif	Pas commencée	2022						
Communiquer sur la gestion différenciée des espaces verts et favoriser le recours au broyage	Pas commencée	2022						
Axe : Réduire les déchets des professionnels								
Développer puis suivre des projets d'EIT et d'économie de la fonctionnalité, notamment dans le BTP	En cours	2022						
Communiquer/ sensibiliser	Pas commencée	2024						
Organiser des brocantes à base de surplus de produits des professionnels	Pas commencée	2023						
Axe : Réduire les déchets du BTP								
Apporter une aide au projet de la bourse aux matériaux	Pas commencée	2023						
Apporter aux organisateurs une aide relative à la communication ayant trait à la prévention en matière de déchets dans le secteur du BTP	Pas commencée	2023						
Expérimentation d'économie circulaire sur un chantier du territoire de la CINOR	Pas commencée	2024						
Axe : Être exemplaire en matière de prévention des déchets								
Animer l'éco-exemplarité	En cours	2022						
Axe : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets								
Mettre en place une gouvernance partagée avec l'ensemble des acteurs économiques et articuler les dispositifs	Pas commencée	2024						
Réalisation /financement des actions de communication de tous types proposées dans les axes	Pas commencée	2022						
Axe : Mettre en place des instruments économiques								
Mettre en place une tarification incitative	En cours	2022						
Intégrer des clauses environnementales dans les marchés	En cours	2022						

Annexe 2 : Fiches actions

Axe thématique 1 : Augmenter la durée de vie des produits

Axe : Augmenter la durée de vie des produits	
Description générale de l'axe	La consommation responsable est un mode de consommation durable qui vise à mieux satisfaire les besoins des citoyens grâce à des biens et des services plus économes en ressources, moins polluants et contribuant au progrès social. A travers cet axe, la CINOR souhaite promouvoir une série d'actions simples et emblématiques afin d'inciter les usagers à consommer des biens et des services plus respectueux de l'environnement ainsi que pour les accompagner dans la réduction de leurs déchets.
Objectif global de réduction d	7 kg/hab

Déployer des infrastructures : espaces dédiés pérennes - (type Recaz Ali), les ressourceries

DESCRIPTION									
Contexte de l'action	La CINOR a une ressourcerie sur son territoire et a testé en 2021, la mise en place d'espaces de réemploi (Recaz Ali) sur 3 de ses déchèteries.					Lien avec autres plans		CODEC 2.1.b n°5	
						Publics cibles		Grand Public	
Mesures déchets	Mesure "zéro" 2020 / mesure de référence	1 ressourcerie et 3 espaces de réemploi 115 kg/hab. d'encombrants et 6 kg/hab de DEEE collectés en 2020			Potentiel de réduction		4,6 kg/hab		
Equipe	Partenaires	Associations du réemploi /CMA			Pilote		CINOR		
Etapes clés		2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027			
	Rendre attractif les ressourceries du territoire (leur rôle, leur utilité, les conditions d'accès, etc.) via la communication mais également mené une réflexion sur le mot "ressourcerie" pour que ce soit parlant pour les usagers, des ateliers incitatifs / des visites de sites / animation de sites / journées portes ouvertes peuvent également permettre de faire connaître les ressourceries. Importance du développement de relais d'informations								
	Développer des activités de "café réparation" récurrentes - manifestation permettant de faire connaître les acteurs de l'ESS								
	Mettre en avant le savoir faire des ressourceries en pieds d'immeubles pour mettre en place des activités "café réparation" - Mise en œuvre de la convention avec Ekopratik								
	Créer une plateforme numérique recensant les associations de réemploi (à voir avec CMA si possibilité d'ajouter un onglet dans l'annuaire reparer.re)								
Promouvoir un service de collecte à domicile par les acteurs de l'ESS									
INDICATEURS : objectifs et constats									
			2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027		Cumul
Moyens mobilisés	Nb de jours	Objectif visé	60 j	60 j	60 j	80 j	60 j	60 j	380 j
	Budget en € (hors coût de création d'une ressourcerie)	Objectif visé	10 500 €	10 500 €	10 500 €	49 000 €	10 500 €	10 500 €	101 500 €
Taux de réalisation	Nombre de ressourcerie sur le territoire	Objectif visé	1	3	3	3	3	3	3
Taux de réalisation	% de déchèterie équipée d'un espace "réemploi"	Objectif visé	27%	36%	55%	64%	72%	80%	80%
Impact sur les flux de déchets	Nombre de kg/hab. évités	Objectif visé	1,6 kg/hab	2,1 kg/hab	3,2 kg/hab	3,7 kg/hab	4,1 kg/hab	4,6 kg/hab	4,6 kg/hab

Valoriser les acteurs de l'ESS																																																																														
DESCRIPTION																																																																														
Contexte de l'action	Le réseau associatif est très présent sur le territoire mais est peu structuré : manque de visibilité par le public, absence d'un recensement exhaustif des associations. Le développement de certaines associations est également contraint par l'espace foncier disponible et/ou les investissements à réaliser pour l'achat de matériels. L'objectif de cette action est de rendre visible et créer les opportunités de réemploi / réparation présentes sur le territoire et communiquer sur la pertinence des dispositifs (redonner confiance aux usagers).					Lien avec autres plans		/																																																																						
						Publics cibles		Grand Public																																																																						
Mesures déchets	Mesure "zéro" 2020 / mesure de référence	1 ressourcerie et 3 espaces de réemploi 115 kg/hab. d'encombrants et 6 kg/hab de DEEE collectés en 2020			Potentiel de réduction		1,2 kg/hab																																																																							
Equipe	Partenaires	ADEME, acteurs de l'ESS, communes			Pilote		CINOR																																																																							
Étapes clés	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">2022 - 2023</th> <th colspan="2">2024 - 2025</th> <th colspan="2">2026-2027</th> <th colspan="2"></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Recenser / donner de la visibilité aux acteurs du territoire réalisant des actions de réemploi pour pouvoir les mettre en réseau (création de partenariat pour répondre à des AAP, pour échanger du matériel, pour identifier les freins et leviers au développement de leur activité, etc.)</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Encourager/accompagner l'émergence des filières locales de valorisation. Favoriser les solutions innovantes les acteurs du territoire : diversifier les dispositifs de soutien : conventions, subventions, appels à projet zéro déchet, zéro gaspillage... .</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Poursuivre et renforcer les actions menées autour de la promotion du réemploi et de la réparation (gestion de l'annuaire de la réparation, réaliser des ventes ponctuelles liées au réemploi - objets et textiles)</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Mettre à jour l'observatoire des acteurs de l'ESS et du réemploi, suivre la plateforme (le domaine associatif évolue rapidement)</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Conditionner les subventions aux acteurs du réemploi à la remontée d'information (tonnages "collectés", tonnages "réemployés", tonnages "traités", etc.) afin de mesurer l'impact "environnemental" de la subvention et d'avoir une traçabilité des tonnages</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Mettre en avant des associations subventionnées lors de l'attribution des subventions et dans le temps</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </tbody> </table>										2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027				Recenser / donner de la visibilité aux acteurs du territoire réalisant des actions de réemploi pour pouvoir les mettre en réseau (création de partenariat pour répondre à des AAP, pour échanger du matériel, pour identifier les freins et leviers au développement de leur activité, etc.)										Encourager/accompagner l'émergence des filières locales de valorisation. Favoriser les solutions innovantes les acteurs du territoire : diversifier les dispositifs de soutien : conventions, subventions, appels à projet zéro déchet, zéro gaspillage... .										Poursuivre et renforcer les actions menées autour de la promotion du réemploi et de la réparation (gestion de l'annuaire de la réparation, réaliser des ventes ponctuelles liées au réemploi - objets et textiles)										Mettre à jour l'observatoire des acteurs de l'ESS et du réemploi, suivre la plateforme (le domaine associatif évolue rapidement)										Conditionner les subventions aux acteurs du réemploi à la remontée d'information (tonnages "collectés", tonnages "réemployés", tonnages "traités", etc.) afin de mesurer l'impact "environnemental" de la subvention et d'avoir une traçabilité des tonnages										Mettre en avant des associations subventionnées lors de l'attribution des subventions et dans le temps									
		2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027																																																																								
	Recenser / donner de la visibilité aux acteurs du territoire réalisant des actions de réemploi pour pouvoir les mettre en réseau (création de partenariat pour répondre à des AAP, pour échanger du matériel, pour identifier les freins et leviers au développement de leur activité, etc.)																																																																													
	Encourager/accompagner l'émergence des filières locales de valorisation. Favoriser les solutions innovantes les acteurs du territoire : diversifier les dispositifs de soutien : conventions, subventions, appels à projet zéro déchet, zéro gaspillage... .																																																																													
	Poursuivre et renforcer les actions menées autour de la promotion du réemploi et de la réparation (gestion de l'annuaire de la réparation, réaliser des ventes ponctuelles liées au réemploi - objets et textiles)																																																																													
	Mettre à jour l'observatoire des acteurs de l'ESS et du réemploi, suivre la plateforme (le domaine associatif évolue rapidement)																																																																													
	Conditionner les subventions aux acteurs du réemploi à la remontée d'information (tonnages "collectés", tonnages "réemployés", tonnages "traités", etc.) afin de mesurer l'impact "environnemental" de la subvention et d'avoir une traçabilité des tonnages																																																																													
Mettre en avant des associations subventionnées lors de l'attribution des subventions et dans le temps																																																																														
INDICATEURS : objectifs et constats																																																																														
Moyens mobilisés	Nb de jours		Objectif visé		20 j		40 j		50 j		20 j		20 j		20 j		170 j																																																													
	Budget en €		Objectif visé		3 500 €		7 000 €		8 750 €		3 500 €		3 500 €		3 500 €		29 750 €																																																													
Taux de réalisation	% des associations subventionnées mises en avant		Objectif visé		80%		100%		100%		100%		100%		100%		100%																																																													
Impact sur les flux de déchets	Nombre de kg/hab. évités		Objectif visé		0,0 kg/hab		0,2 kg/hab		0,5 kg/hab		0,7 kg/hab		0,9 kg/hab		1,2 kg/hab		1,2 kg/hab																																																													

Communiquer pour sensibiliser

DESCRIPTION

Contexte de l'action	Actuellement de nombreux acteurs sont présents sur le territoire mais ne sont pas systématiquement connus du Grand Public. Les usagers n'ont également pas systématiquement confiance en la réparation / au réemploi et ne se tourne pas facilement vers ce type de solutions.				Lien avec autres plans		CODEC 2.1.b - n°4		
					Publics cibles		Grand Public		
Mesures déchets	Mesure "zéro" 2020 / mesure de référence	sans objet			Potentiel de réduction		1,2 kg/hab		
Equipe	Partenaires	ADEME, Région, CMA			Piloite		CINOR		
Etapas clefs			2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027		
	Promouvoir l'annuaire "reparer.re"								
	Mettre des panneaux informatifs en déchèterie, mairie annexe, marchés forains, mis sur les locaux poubelles, calendrier de collecte, etc. sur les autres filières / filières complémentaires (adresse ressourcerie, numéro de téléphone)								
	Information disponible sur le site de la CINOR pour les solutions de réemploi, faire évoluer le mot "ressourcerie" pour qu'il soit plus parlant								
	Signalétique "sur la route" pour "trouver" la ressourcerie facilement								
	Faire évoluer le message de communication en indiquant le réemploi en amont du tri des déchets en déchèteries								
	Usagers - Définir une campagne de communication via une agence de communication (identifier les personnes types du territoire pour mieux définir les messages), rendre la communication inclusive et vulgariser pour que les messages soient compris par l'ensemble des usagers - idéalement communication à l'échelle de la Région Définir le cahier des charges pour préciser clairement les besoins avec les parties prenantes								
AAP visant les jeunes avec la réalisation de concours entre les jeunes sur "quels messages mettre en place" pour coconstruire les actions de demain									
INDICATEURS : objectifs et constats			2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027		Cumul
Moyens mobilisés		Objectif visé	40 j	20 j	20 j	10 j	10 j	10 j	110 j
	Budget en €	Objectif visé	17 000 €	3 500 €	8 500 €	1 750 €	1 750 €	1 750 €	34 250 €
Taux de réalisation	Nb de rencontre des EPCI	Objectif visé	2	4	6	6	6	6	30
Impact sur les flux de déchets	Nombre de kg/hab. évités	Objectif visé	0,0 kg/hab	0,2 kg/hab	0,5 kg/hab	0,7 kg/hab	0,9 kg/hab	1,2 kg/hab	1,2 kg/hab

Promouvoir le don l'échange et la réutilisation des objets en interne et au grand public : création de "boîtes à livres"										
DESCRIPTION										
Contexte de l'action	Favoriser l'échange, le don et la réutilisation des objets tout en facilitant l'accès à la culture. Les boîtes à livres existent sur quelques lieux "privés" sur le territoire (entreprises, boulangerie, etc.). La CINOR souhaite développer cette pratique en mettant en place des boîtes à livres accessibles à tous .					Lien avec autres plans		/		
						Publics cibles		en interne et grand public		
Mesures déchets	Mesure "zéro" 2020 / mesure de référence	Sans objet			Potentiel de réduction		0,2 kg/hab			
Equipe	Partenaires	Ecole de musique, Aquanor et CINOR			Pilote		CINOR			
Etapes clés			2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027			
	Expérimentation avec la création et la mise en place de 3 boîtes à livres									
	Analyse des retours d'expériences de l'expérimentation pour identifier des possibilités de déploiement à plus grande échelle									
	Identification de nouveaux lieux, échange avec les acteurs locaux et mises en place de nouvelles boîtes à livres									
INDICATEURS : objectifs et constats										
Moyens mobilisés	Nb de jours		Objectif visé	15 j	10 j	15 j	10 j	25 j	25 j	100 j
	Budget en €		Objectif visé	4 725 €	5 250 €	8 225 €	8 750 €	14 875 €	18 375 €	60 200 €
Taux de réalisation	Nb de boîtes à livres		Objectif visé	3	5	8	10	15	20	20
Impact sur les flux de déchets	Nombre de kg/hab. évités		Objectif visé	0,0 kg/hab	0,1 kg/hab	0,1 kg/hab	0,1 kg/hab	0,2 kg/hab	0,2 kg/hab	0,2 kg/hab

Axe thématique 2 : Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable

Axe : Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable

Description générale de l'axe	Les actions mises en place par la CINOR, notamment dans le cadre du PLP, ont permis de faire évoluer le comportement des consommateurs avec par exemple l'utilisation de sacs/cabas réutilisables, le tri des déchets, le fait de privilégier l'eau du robinet par rapport à l'eau en bouteilles, etc. Cependant de nombreuses pratiques peuvent encore évoluer. L'objectif de ces actions est d'accompagner les usagers dans la mise en œuvre d'une consommation plus responsable et durable.
Objectif global de réduction de DMA	7 kg/hab

Promouvoir l'achat en vrac

DESCRIPTION

Contexte de l'action	L'offre d'achat de produits en vrac sur le territoire est peu développé. Les objectifs de cette fiche action sont donc de : - Accompagner les Grandes et Moyennes Surface sur la connaissance des "déchets" qu'ils produisent et sur les solutions alternatives existantes - Sensibiliser les usagers à l'achat en vrac			Lien avec autres plans		CODEC 2.1.c n°6		
				Publics cibles		GMS et Grand Public		
Mesures déchets	Mesure "zéro" 2020 / mesure de référence	30 kg/hab d'emballages et 13 kg/hab. de verre collectés		Potentiel de réduction		0,5 kg/hab		
Equipe	Partenaires	GMS, associations, représentant des commerçants, CCI, CMA		Pilote		CINOR		
Etapes clés	Sensibilisation des commerçants aux solutions alternatives aux emballages : création et distribution d'une plaquette de promotion du vrac auprès des commerçants		2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027	
	Mise en avant des commerçants mettant en place des ventes en vrac auprès des usagers (création d'un "label" ?)							
	Intégration de la promotion l'achat en vrac dans les événements de prévention des déchets							
	Réalisation d'actions de promotion dans les magasins : présentation du vrac et distribution de kits pour acheter en vrac							

INDICATEURS : objectifs et constats

		2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027		Cumul	
Moyens mobilisés	Nb de jours	Objectif visé	33 j	25 j	24 j	4 j	4 j	4 j	93 j
	Budget en €	Objectif visé	20 688 €	4 375 €	4 156 €	656 €	656 €	656 €	31 188 €
Taux de réalisation	Nombre des commerçants sensibilisés	Objectif visé	20	40	60	80	100	120	120
Taux de réalisation	Nombre des commerçants du vrac labellisés	Objectif visé	0	10	15	20	25	30	30
Impact sur les flux de déchets	Nombre de kg/hab. évités	Objectif visé	0,1 kg/hab	0,2 kg/hab	0,3 kg/hab	0,3 kg/hab	0,4 kg/hab	0,5 kg/hab	0,5 kg/hab

Promouvoir la consommation responsable

DESCRIPTION

Contexte de l'action	Les précédentes actions de la CINOR ont permis de mettre en place certains gestes de consommation responsable cependant ces gestes sont peu nombreux et il semble indispensable de les rappeler régulièrement pour que les nouveaux gestes deviennent pérennes dans le temps.		Lien avec autres plans	CODEC 2.2.a n°7
			Publics cibles	Grand Public
Mesures déchets	Mesure "zéro" 2020 / mesure de référence	618 kg/hab de DMA en 2020	Potentiel de réduction	3,3 kg/hab
Equipe	Partenaires	Associations, bailleurs	Pilote	CINOR

Etapes clefs		2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027	
	Consommation responsable : Création d'un guide sur la consommation responsable avec reprise des consignes de tri des déchets et présentation des mesures permettant de réduire sa consommation de déchets (gaspillage alimentaire, compostage, énergie et mobilité). 90 000 foyers à livrer et sensibiliser pour la CINOR.						
	Consommation responsable : Diffusion de la communication sur le site internet de la CINOR. Création d'un événement dédié à la promotion du Fait Main (artisans, associations...). Mise en place des stands d'animations lors des événements / manifestations notamment lors de la Semaine de Réduction des Déchets avec des ateliers de mise en oeuvre concret : atelier de fabrication de ses cosmétiques / lessives / etc. Promouvoir les acteurs et actions permettant de limiter l'utilisation de contenant jetable						
	Consommation responsable : Encourager le développement de la consigne sur la vente à emporter ou les livraisons Promouvoir l'utilisation de contenants de boissons réutilisables / Diffuser la pratique sur les lieux récupérant les consignes pour promouvoir le recours à cette pratique						
	Consommation responsable : Accentuation de la prévention en habitat collectif accompagné d'une sensibilisation au tri sélectif						
	Consommation responsable : Poursuite les animations auprès des écoles						
	STOP PUB : Poursuite de la distribution des autocollants STOP PUB avec mise en place de points de distribution pérenne notamment chez les bailleurs						
	STOP PUB : Sensibilisation les distributeurs au respect des étiquettes STOP PUB						
	STOP PUB : distribuer l'autocollant avec le calendrier de collecte						

INDICATEURS : objectifs et constats

		Objectif visé	2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027		Cumul
Moyens mobilisés	Nb de jours	Objectif visé	48 j	56 j	36 j	36 j	36 j	36 j	248 j
	Budget en €	Objectif visé	14 400 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	464 400 €
Taux de réalisation	BAL équipées en STOP PUB	Objectif visé	15%	25%	35%	40%	40%	40%	40%
Impact sur les flux de déchets	Nombre de kg/hab. évités	Objectif visé	1,2 kg/hab	2,1 kg/hab	2,9 kg/hab	3,3 kg/hab	3,3 kg/hab	3,3 kg/hab	3,3 kg/hab

Promouvoir la consommation collaborative

DESCRIPTION										
Contexte de l'action	La consommation collaborative consiste à repenser sa consommation, à acheter en fonction de ses besoins selon une nouvelle approche économique : louer le bien au lieu de l'acquérir afin d'optimiser son utilisation entre plusieurs utilisateurs.				Lien avec autres plans		CODEC 2.2. n°8			
					Publics cibles		Grand Public			
Mesures déchets	Mesure "zéro" 2020 / mesure de référence	115 kg/hab. d'encombrants collectés en 2020			Potentiel de réduction		1,8 kg/hab			
Equipe	Partenaires	Magasins de bricolage et jardinerie / ressourcerie			Pilote		CINOR			
Etapes clés			2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027			
	Promouvoir ce qui existe actuellement : les magasins qui réalisent de la location, les plateformes existantes									
	Sensibiliser les usagers : passer sur une économie de fonctionnalité, présence de pièces détachées chez certaines ressourceries mais non connue par les usagers (avantage économique, fait dans le respect de l'environnement, pas de risques lors du démontage)									
	Accompagner les structures existantes (Ressourceries) pour le développement de l'économie de la fonctionnalité : location de matériels jardinage/bricolage.									
INDICATEURS : objectifs et constats										
				2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027		Cumul
Moyens mobilisés	Nb de jours	Objectif visé	12 j	24 j	36 j	48 j	48 j	48 j	216 j	
	Budget en €	Objectif visé	2 100 €	4 200 €	6 300 €	8 400 €	8 400 €	8 400 €	37 800 €	
Taux de réalisation	nombre de clients qui ont loué du matériel à la ressourcerie	Objectif visé	0%	5%	15%	25%	35%	50%	50%	
Impact sur les flux de déchets	Nombre de kg/hab. évités	Objectif visé	0,0 kg/hab	0,0 kg/hab	1,0 kg/hab	1,3 kg/hab	1,6 kg/hab	1,8 kg/hab	1,8 kg/hab	

Faire de la prévention sur l'utilisation de produits dangereux

DESCRIPTION

Contexte de l'action	Il est difficile de connaître le gisement de déchets dangereux présents à la Réunion car peu de filières de collecte sont présentes sur le territoire. Ces déchets présentent de véritables enjeux de santé et de protection de l'environnement puisqu'en l'absence de solution, certains de ces déchets sont enfouis sans respect des préconisations spécifiques à ces déchets. Il est donc primordiale de diminuer la production de ces types de déchets.			Lien avec autres plans		CODEC Axe 2.2. n°11			
				Publics cibles		Grand Public et professionnels			
Mesures déchets	Mesure "zéro" 2020 / mesure de référence	1,4 kg/hab de déchets dangereux dans les OMR		Potentiel de réduction		0,4 kg/hab			
Equipe	Partenaires	Associations, CMA, CCI , SICR		Pilote		CINOR			
Etapes clefs				2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027	
	Sensibiliser aux solutions alternatives : batteries rechargeables, peintures naturelles, produits éco-labellisés, fabrication de produits ménagers naturels, jardinage en gestion raisonnée								
Mise à jour de la page "Déchets" du site internet de la CINOR avec indication claire des lieux pouvant recevoir les déchets dangereux et les solutions de prévention pour limiter leur utilisation.									

INDICATEURS : objectifs et constats

			2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027		Cumul
Moyens mobilisés	Nb de jours	Objectif visé	24 j	24 j	24 j	24 j	24 j	24 j	144 j
	Budget en €	Objectif visé	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €	25 200 €
Taux de réalisation	Réduire les déchets dangereux présents dans les OMR	Objectif visé	1%	5%	10%	15%	20%	25%	25%
Impact sur les flux de déchets	Nombre de kg/hab. évités	Objectif visé	0,0 kg/hab	0,1 kg/hab	0,1 kg/hab	0,2 kg/hab	0,3 kg/hab	0,4 kg/hab	0,4 kg/hab

Axe thématique 3 : Réduire les déchets marins

Axe : Réduire les déchets marins

Description générale de l'axe	Le but de cet axe est de contribuer à la réduction de tous les déchets retrouvés en mer (déchets directement jetés en mer ou dans les voies d'eaux intérieures mais également les déchets jetés sur la terre puis mobilisés par les eaux de pluie, inondations, collecteurs d'eaux pluviales, vent, etc. atteignant les cours d'eau puis la mer). 80 % des déchets marins sont d'origine terrestre.
-------------------------------	---

Communiquer sur la destination des dépôts sauvages pour protéger les milieux marins et fluviaux

DESCRIPTION																																																	
Contexte de l'action	De trop nombreux déchets sont encore présents au sol sur le territoire, que ce soit au niveau de dépôts sauvages ou encore dans les espaces publics passants (papiers, mouchoirs, emballages jetables, etc.). Il est important de sensibiliser les usagers sur les mécanismes de transport des déchets vers le milieu marin et d'agir en amont du dépôt dans la nature.					Lien avec autres plans		/																																									
						Publics cibles		grand public/les quartiers concernés																																									
Mesures déchets	Mesure "zéro" 2020 / mesure de référence	sans objet			Potentiel de réduction		sans objet																																										
Equipe	Partenaires	Associations de quartiers, communes, AAPPARN, ADEME			Piloté		CINOR																																										
Étapes clés	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">2022 - 2023</th> <th colspan="2">2024 - 2025</th> <th colspan="2">2026-2027</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Actions de communication + opérations de nettoyage du littoral et des ravines en partenariat avec les médiateurs.</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Mettre en place une signalétique adaptée : panneau "Interdit dépôts sauvages avec mention du risque d'amende" "ramenez vos déchets"</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Travail avec le réseau Zéro Déchet Sauvage visant à la réduction des déchets sauvages dans les milieux naturels</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Signature de la charte "Plage sans déchets plastiques" prévue au plan biodiversité 2018 (3 axes : sensibilisation, promotion des réutilisables et actions de nettoyage)</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </tbody> </table>										2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027			Actions de communication + opérations de nettoyage du littoral et des ravines en partenariat avec les médiateurs.								Mettre en place une signalétique adaptée : panneau "Interdit dépôts sauvages avec mention du risque d'amende" "ramenez vos déchets"								Travail avec le réseau Zéro Déchet Sauvage visant à la réduction des déchets sauvages dans les milieux naturels								Signature de la charte "Plage sans déchets plastiques" prévue au plan biodiversité 2018 (3 axes : sensibilisation, promotion des réutilisables et actions de nettoyage)							
		2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027																																											
	Actions de communication + opérations de nettoyage du littoral et des ravines en partenariat avec les médiateurs.																																																
	Mettre en place une signalétique adaptée : panneau "Interdit dépôts sauvages avec mention du risque d'amende" "ramenez vos déchets"																																																
Travail avec le réseau Zéro Déchet Sauvage visant à la réduction des déchets sauvages dans les milieux naturels																																																	
Signature de la charte "Plage sans déchets plastiques" prévue au plan biodiversité 2018 (3 axes : sensibilisation, promotion des réutilisables et actions de nettoyage)																																																	
INDICATEURS : objectifs et constats																																																	
				2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027		Cumul																																							
Moyens mobilisés	Nb de jours	Objectif visé	24 j	54 j	54 j	24 j	24 j	24 j	204 j																																								
	Budget en €	Objectif visé	4 200 €	14 450 €	14 450 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €	45 700 €																																								
Taux de réalisation	% de zones de consommation "hors foyer" équipées	Objectif visé	0%	50%	80%	90%	100%	100%	100%																																								
Impact sur les flux de déchets	Nombre de kg/hab. évités	Objectif visé	0,0 kg/hab	0,0 kg/hab	0,0 kg/hab	0,0 kg/hab	0,0 kg/hab	0,0 kg/hab	0,0 kg/hab																																								

Déployer des filets en bout de réseaux d'eaux pluviales																																																										
DESCRIPTION																																																										
Contexte de l'action	Une fois dans les réseaux d'eaux pluviales, une des solutions est la mise en place de filets spécifiques sur les exutoires afin de capter les macros-déchets avant qu'ils n'atteignent l'océan.					Lien avec autres plans		/																																																		
						Publics cibles		Grand Public																																																		
Mesures déchets	Mesure "zéro" 2020 / mesure de référence	/				Potentiel de réduction		sans objet																																																		
Equipe	Partenaires	AAPPMARN				Pilote		CINOR																																																		
Étapes clés	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">2022 - 2023</th> <th colspan="2">2024 - 2025</th> <th colspan="2">2026-2027</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mise en place de 4 filets tests sur le territoire de la CINOR</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Analyse des retours d'expériences des 4 filets en place sur le territoire et des caractérisations des déchets présents dans ces filets</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Suivi des quantités et qualités collectées dans le temps afin d'identifier les effets des actions de sensibilisation menées par la CINOR (diminution des quantités ? Évolution de la composition ?)</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </tbody> </table>										2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027			Mise en place de 4 filets tests sur le territoire de la CINOR								Analyse des retours d'expériences des 4 filets en place sur le territoire et des caractérisations des déchets présents dans ces filets								Suivi des quantités et qualités collectées dans le temps afin d'identifier les effets des actions de sensibilisation menées par la CINOR (diminution des quantités ? Évolution de la composition ?)																								
		2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027																																																				
	Mise en place de 4 filets tests sur le territoire de la CINOR																																																									
	Analyse des retours d'expériences des 4 filets en place sur le territoire et des caractérisations des déchets présents dans ces filets																																																									
Suivi des quantités et qualités collectées dans le temps afin d'identifier les effets des actions de sensibilisation menées par la CINOR (diminution des quantités ? Évolution de la composition ?)																																																										
INDICATEURS : objectifs et constats																																																										
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3"></th> <th colspan="2">2022 - 2023</th> <th colspan="2">2024 - 2025</th> <th colspan="2">2026-2027</th> <th>Cumul</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">Moyens mobilisés</td> <td>Nb de jours</td> <td>Objectif visé</td> <td>12 j</td> <td>12 j</td> <td>12 j</td> <td>12 j</td> <td>12 j</td> <td>12 j</td> <td>72 j</td> </tr> <tr> <td>Budget en €</td> <td>Objectif visé</td> <td>45 000 €</td> <td>37 500 €</td> <td>67 500 €</td> <td>37 500 €</td> <td>37 500 €</td> <td>37 500 €</td> <td>262 500 €</td> </tr> <tr> <td>Taux de réalisation</td> <td>Nb de filets présents sur le territoire</td> <td>Objectif visé</td> <td>4</td> <td>6</td> <td>10</td> <td>10</td> <td>10</td> <td>10</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Impact sur les flux de déchets</td> <td>Nombre de kg/hab. évités</td> <td>Objectif visé</td> <td>0,0 kg/hab</td> <td>0,0 kg/hab</td> <td>0,0 kg/hab</td> <td>0,0 kg/hab</td> <td>0,0 kg/hab</td> <td>0,0 kg/hab</td> <td>0,0 kg/hab</td> </tr> </tbody> </table>													2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027		Cumul	Moyens mobilisés	Nb de jours	Objectif visé	12 j	12 j	12 j	12 j	12 j	12 j	72 j	Budget en €	Objectif visé	45 000 €	37 500 €	67 500 €	37 500 €	37 500 €	37 500 €	262 500 €	Taux de réalisation	Nb de filets présents sur le territoire	Objectif visé	4	6	10	10	10	10	10	Impact sur les flux de déchets	Nombre de kg/hab. évités	Objectif visé	0,0 kg/hab	0,0 kg/hab					
			2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027		Cumul																																																	
Moyens mobilisés	Nb de jours	Objectif visé	12 j	12 j	12 j	12 j	12 j	12 j	72 j																																																	
	Budget en €	Objectif visé	45 000 €	37 500 €	67 500 €	37 500 €	37 500 €	37 500 €	262 500 €																																																	
Taux de réalisation	Nb de filets présents sur le territoire	Objectif visé	4	6	10	10	10	10	10																																																	
Impact sur les flux de déchets	Nombre de kg/hab. évités	Objectif visé	0,0 kg/hab	0,0 kg/hab	0,0 kg/hab	0,0 kg/hab	0,0 kg/hab	0,0 kg/hab	0,0 kg/hab																																																	

Axe thématique 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

Axe : Lutter contre le gaspillage alimentaire

Description générale de l'axe	Le gaspillage alimentaire se définit comme étant "toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à une étape de la chaîne alimentaire, est perdue, jetée ou dégradée". Chaque année, le gaspillage alimentaire en France est évalué à 10 millions de tonnes de déchets, ce qui correspond à environ 20 à 30 kg de nourriture gaspillés par foyer. Il est indispensable de lutter contre le gaspillage alimentaire qui crée non seulement des pertes économiques mais qui a un effet néfaste sur notre environnement (production de déchets, émission de GES, pollution de l'eau etc.) et engendre également des problématiques éthiques (dans le monde plus de 800 millions de personnes souffrent de malnutrition). A travers les actions de cet axe, la CINOR s'engage à lutter contre le gaspillage alimentaire auprès du grand public, des établissements scolaires et des restaurateurs et des professionnels des métiers de bouche.
Objectif global de réduction de DMA	5 kg/hab

Réaliser des diagnostics déchet chez les restaurateurs et aider la mise en œuvre d'améliorations										
DESCRIPTION										
Contexte de l'action	Les restaurateurs n'ont pas systématiquement la connaissance de leurs productions de déchets et des coûts induits par le gaspillage alimentaire que ce soit en amont lors de l'achat des matières premières ou à l'aval lors de l'élimination des déchets. L'action a pour objectif de sensibiliser les restaurateurs en mettant en place des restaurants témoins avec mesure des déchets produits avant / après mais également identification des coûts des actions et des économies réalisées.				Lien avec autres plans		CODEC 2.2.c - N°9			
					Publics cibles		Restaurateurs			
Mesures déchets	Mesure "zéro" 2020 / mesure de référence	11 kg/hab de gaspillage alimentaire dans les OMR selon le MODECOM 2019			Potentiel de réduction		2,4 kg/hab			
Equipe	Partenaires	Associations, CCI, CMA, REGAL et restaurants "témoins"			Pilote		CINOR			
Étapes clefs					2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027	
	Accompagner la mise en place d'actions anti-gaspi (faciliter les dons ou ventes des invendus) pour les restaurants et boulangeries.									
	Communication auprès des restaurateurs et les clients sur le droit à prendre ses restes (promotion des applications permettant de vendre les invendus à tarifs préférentiels)									
Sensibiliser les producteurs de biodéchets au travers de la RSE à l'aide des outils du REGAL et leur rappeler la réglementation (dans le cadre de la collecte séparée des biodéchets les professionnels sont sensibilisés mais action non pérenne)										
INDICATEURS : objectifs et constats			2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027		Cumul	
Moyens mobilisés	Nb de jours	Objectif visé	12 j	96 j	72 j	54 j	39 j	114 j	387 j	
	Budget en €	Objectif visé	2 100 €	16 800 €	12 600 €	9 450 €	6 825 €	19 950 €	67 725 €	
Taux de réalisation	Nombre de restaurants qui adhèrent à la démarche	Objectif visé	4	36	60	78	91	129	129	
Impact sur les flux de déchets	Nombre de kg/hab. évités	Objectif visé	0,1 kg/hab	0,7 kg/hab	1,1 kg/hab	1,4 kg/hab	1,7 kg/hab	2,4 kg/hab	2,4 kg/hab	

Promouvoir les outils de communication REGAL

DESCRIPTION									
Contexte de l'action	Le REGAL a déjà créé des outils de communication et réalise régulièrement des groupes de travail pour échanger sur le gaspillage alimentaire.					Lien avec autres plans		CODEC 2.2.c n°9	
						Publics cibles		Grand Publics e communes	
Mesures déchets	Mesure "zéro" 2020 / mesure de référence	Les OMR comprenaient en 2019, 4 % de gaspillage alimentaire				Potentiel de réduction		0,6 kg/hab	
Equipe	Partenaires	REGAL				Pilote		CINOR	
Etapes clés		2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027			
	Participer aux ateliers et relayer les informations du REGAL (kit de communication)								
	Développer une boîte à outils pour réaliser des animations "gaspillage alimentaire" et "bien manger" à destination du public								
INDICATEURS : objectifs et constats									
			2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027		Cumul
Moyens mobilisés	Nb de jours	Objectif visé	12 j	12 j	12 j	12 j	12 j	12 j	72 j
	Budget en k€	Objectif visé	2 100 €	2 100 €	2 100 €	2 100 €	2 100 €	2 100 €	12 600 €
Taux de réalisation	Participation active aux ateliers du REGAL	Objectif visé	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Impact sur les flux de déchets	Nombre de kg/hab. évités	Objectif visé	0,1 kg/hab	0,2 kg/hab	0,3 kg/hab	0,4 kg/hab	0,5 kg/hab	0,6 kg/hab	0,6 kg/hab

Sensibiliser les consommateurs sur leur modèle alimentaire									
DESCRIPTION									
Contexte de l'action	Nous consommons trop par rapport à nos besoins réels. Il est nécessaire de réviser nos modes de consommation. La sensibilisation des consommateurs sur leur modèle alimentaire peut passer par plusieurs axes : - Coordination et animation avec des acteurs réseau comme le REGAL - Sensibiliser les enfants sur le "mieux manger" au travers d'animations en écoles - Repenser les actions de promotion en ciblant les publics cibles - Transformer les restes ultimes					Lien avec autres plans		CODEC 2.2.c n°9	
						Publics cibles		Grand Public	
Mesures déchets	Mesure "zéro" 2020 / mesure de référence	Les OMR comprenaient en 2019, 4 % de gaspillage alimentaire				Potentiel de réduction		1,1 kg/hab	
Equipe	Partenaires	REGAL, éducation scolaire, communes, ALIE ADEME				Pilote		CINOR	
Étapes clés			2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027		
	Mise en place des événements de prévention du gaspillage alimentaire type Disco Soupe (par exemple avec l'association Fresh Attitude ou autres partenaires)								
	Sensibilisation et cours de cuisine pour utiliser les restes alimentaires (avec message sur la bonne nutrition): banque alimentaire, marchés, lieu accueil famille, s'appuyer les associations de quartier / jardins partagés								
	Marchés de producteurs en pieds d'immeubles avec réalisation d'ateliers pratiques sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et le mieux manger (cuisiner les restes, informer sur les durées de consommation, etc.). Passer par les ateliers avant d'accéder au marché pour sensibiliser à la surconsommation - choisir des sites où il y a de la place (jardins ou encore marchés forains, réaliser 2 événements par an)								
	Programme de sensibilisation Grand Public commun à l'ensemble des EPCI : dire aux gens qu'il y a une obligation de réduction du gaspillage alimentaire, faire une action concertée								
INDICATEURS : objectifs et constats			2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027		Cumul
Moyens mobilisés	Nb de jours	Objectif visé	9 j	18 j	30 j	30 j	30 j	30 j	147 j
	Budget en €	Objectif visé	6 075 €	12 150 €	20 250 €	20 250 €	20 250 €	20 250 €	99 225 €
Taux de réalisation	Nb événements intégrant le gaspillage alimentaire	Objectif visé	3	6	10	10	10	10	49
Impact sur les flux de déchets	Nombre de kg/hab. évités	Objectif visé	0,3 kg/hab	0,7 kg/hab	1,1 kg/hab	1,1 kg/hab	1,1 kg/hab	1,1 kg/hab	1,1 kg/hab

Réduire le gaspillage alimentaire en milieu scolaire

DESCRIPTION																																																						
Contexte de l'action	La sensibilisation à la réduction du gaspillage alimentaire en milieu scolaire a déjà lieu sur certains établissements du territoire permettant de bénéficier de retours d'expériences. Cette action consiste en la réalisation d'un diagnostic du gaspillage alimentaire au niveau des cuisines centrales afin d'identifier les pratiques permettant de limiter le gaspillage alimentaire. Les diagnostics devront également permettre de mettre en lumière les coûts des denrées jetées qui peuvent être importants afin d'encourager à la mise en place d'actions via le levier incitatif du gain sur denrées non gaspillées.				Lien avec autres plans		CODEC																																															
					Publics cibles		Scolaires																																															
Mesures déchets	Mesure "zéro" 2020 / mesure de référence	Les OMR comprenaient en 2019, 4 % de gaspillage alimentaire			Potentiel de réduction		1,2 kg/hab																																															
Equipe	Partenaires	communes, REGAL, ARS, Rectorat			Pilote		CINOR																																															
Etapes clés	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">2022 - 2023</th> <th colspan="2">2024 - 2025</th> <th colspan="2">2026-2027</th> <th colspan="2"></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Sensibiliser / former les responsables techniques des cantines sur le gaspillage alimentaire pour pérenniser les actions dans le temps</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Sensibiliser les enfants sur le gaspillage alimentaire : projet pédagogique avec travail "en classe" puis application "en cantine" (AP "lékol zéro gaspi")</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Réaliser un suivi des déchets qui sont jetés dans le temps (avant et après la mise en place des actions et/ou de la sensibilisation)</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Accompagner les écoles dans leur diagnostic déchet</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </tbody> </table>										2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027				Sensibiliser / former les responsables techniques des cantines sur le gaspillage alimentaire pour pérenniser les actions dans le temps									Sensibiliser les enfants sur le gaspillage alimentaire : projet pédagogique avec travail "en classe" puis application "en cantine" (AP "lékol zéro gaspi")									Réaliser un suivi des déchets qui sont jetés dans le temps (avant et après la mise en place des actions et/ou de la sensibilisation)									Accompagner les écoles dans leur diagnostic déchet								
		2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027																																																
	Sensibiliser / former les responsables techniques des cantines sur le gaspillage alimentaire pour pérenniser les actions dans le temps																																																					
	Sensibiliser les enfants sur le gaspillage alimentaire : projet pédagogique avec travail "en classe" puis application "en cantine" (AP "lékol zéro gaspi")																																																					
	Réaliser un suivi des déchets qui sont jetés dans le temps (avant et après la mise en place des actions et/ou de la sensibilisation)																																																					
Accompagner les écoles dans leur diagnostic déchet																																																						
INDICATEURS : objectifs et constats																																																						
Moyens mobilisés	Nb de jours	Objectif visé	21 j	42 j	64 j	85 j	106 j	127 j	445 j																																													
	Budget en €	Objectif visé	3 710 €	37 420 €	11 130 €	14 840 €	18 550 €	22 260 €	107 910 €																																													
Taux de réalisation	% des écoles sensibilisées	Objectif visé	10%	20%	30%	40%	50%	60%	60%																																													
Impact sur les flux de déchets	Nombre de kg/hab. évités	Objectif visé	0,2 kg/hab	0,4 kg/hab	0,6 kg/hab	0,8 kg/hab	1,0 kg/hab	1,2 kg/hab	1,2 kg/hab																																													

Axe thématique 5 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

Axe : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	
Description générale de l'axe	<p>La CINOR observe une quantité importante des déchets verts collectés en PAP et apportés en déchèteries. Actuellement les déchets verts représentent 100 kg produits en moyenne par habitant chaque année et représente un des gisements de déchets les plus importants sur le territoire (hors déchets verts des villes qui représentent 17 kg/hab.). Le jardinage au naturel et le broyage des déchets verts sont deux solutions qui permettent de réduire considérablement la production de déchets verts.</p> <p>D'autre part, une quantité de déchets organiques reste encore très présente dans la poubelle d'ordures ménagères et pourrait être réduite considérablement par des actions de compostage individuel ou collectif : 34 % du contenu des OMR et composé de déchets valorisables organiquement.</p> <p>L'objectif de cet axe est de promouvoir les actions visant à la réduction des biodéchets et des déchets verts sur le territoire en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource pour les sols. La CINOR met en place une collecte séparée des biodéchets en porte à porte, cependant la prévention des biodéchets doit être le premier axe de travail.</p>
Objectif global de réduction de DMA	7 kg/hab

Favoriser le recours au compostage individuel										
DESCRIPTION										
Contexte de l'action	Depuis 2010, la CINOR dote ses usagers en composteur afin de détourner la partie fermentescibles des OMR et une partie des déchets verts. La cellule "promotion du compostage" mobilise 3 agents à la CINOR (+ 1 encadrant). Cependant, les caractérisations des OMR réalisées en 2018 montrent qu'il reste encore 34 % de déchets valorisables organiquement dans les OMR.	Lien avec autres plans		/						
		Publics cibles		Usagers en pavillon						
Mesures déchets	Mesure "zéro" 2020 / mesure de référence	55% des foyers pavillonnaires sont équipés d'un composteur fourni par la CINOR 93 kg/hab. de déchets valorisables organiquement dans les OMR		Potentiel de réduction		1,1 kg/hab				
Equipe	Partenaires	22 164 composteurs distribués par la CINOR		Pilote		CINOR				
Etapes clés	<p>Continuer à doter les usagers en composteurs en réalisant systématiquement une formation des usagers, réalisation / promotion d'une vidéo-tuto sur site CINOR pour mdoe d'emploi.</p> <p>Réaliser une enquête téléphonique afin d'identifier le nombre de personnes compostant et les freins des usagers ne souhaitant pas composter</p> <p>Proposer systématiquement un composteur aux usagers emménageant sur le territoire en même temps que la livraison des bacs de collecte (proposer également un STOP PUB)</p>	2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027				
INDICATEURS : objectifs et constats										
Moyens mobilisés	Nb de jours	Objectif visé	67 j	67 j	67 j	67 j	67 j	67 j	401 j	
	Budget en €	Objectif visé	57 000 €	57 000 €	57 000 €	57 000 €	57 000 €	57 000 €	342 000 €	
Taux de réalisation	Nb de composteurs distribués	Objectif visé	500	500	500	500	500	500	3 000	
Taux de réalisation	Nb de composteurs individuels sur le territoire	Objectif visé	22 600	23 100	23 600	24 100	24 600	25 100	25 100	
Impact sur les flux de déchets	Nombre de kg/hab. évités	Objectif visé	0,2 kg/hab	0,4 kg/hab	0,5 kg/hab	0,7 kg/hab	0,9 kg/hab	1,1 kg/hab	1,1 kg/hab	

Déployer le compostage collectif

DESCRIPTION																																																																							
Contexte de l'action	La CINOR dote gratuitement les foyers qui le souhaitent en composteur. Cette action ne permet pas l'accès au compostage pour les particuliers en habitat collectif et pour les gros producteurs tel que la restauration collective, or le gisement de biodéchets présents dans les déchets ultimes est important.					Lien avec autres plans		CODEC 2.3.a n°13																																																															
						Publics cibles		Grand Public (habitat vertical) Restauration collective																																																															
Mesures déchets	Mesure "zéro" 2020 / mesure de référence	0 composteur collectif géré par la CINOR sur le territoire 93 kg/hab. de déchets valorisables organiquement dans les OMR			Potentiel de réduction		4,5 kg/hab																																																																
Equipe	Partenaires	Bailleurs, Gestionnaire de copropriété, Associations, écoles			Pilote		CINOR																																																																
Étapes clés	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">2022 - 2023</th> <th colspan="2">2024 - 2025</th> <th colspan="2">2026-2027</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Communiquer sur le compostage collectif et mobiliser notamment les bailleurs / gestionnaire de copropriété, administrations, établissements scolaires, etc.</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Réaliser des actions de formation de référents de sites de compostage pour gérer les sites de compostage collectif</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Communiquer sur le devenir du compost : mise en place de jardins partagés en pieds d'immeuble pour une utilisation au plus proche des producteurs</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Identifier les sites de compostage collectif et les relais de terrain</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Lors de la mise en place des sites de compostage réalisation d'un événement d'inauguration pour communiquer sur le dispositif</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Réaliser le suivi des sites en place : contrôle des déchets présents, apport de broyat, etc.</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </tbody> </table>										2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027			Communiquer sur le compostage collectif et mobiliser notamment les bailleurs / gestionnaire de copropriété, administrations, établissements scolaires, etc.									Réaliser des actions de formation de référents de sites de compostage pour gérer les sites de compostage collectif									Communiquer sur le devenir du compost : mise en place de jardins partagés en pieds d'immeuble pour une utilisation au plus proche des producteurs									Identifier les sites de compostage collectif et les relais de terrain									Lors de la mise en place des sites de compostage réalisation d'un événement d'inauguration pour communiquer sur le dispositif									Réaliser le suivi des sites en place : contrôle des déchets présents, apport de broyat, etc.								
		2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027																																																																	
	Communiquer sur le compostage collectif et mobiliser notamment les bailleurs / gestionnaire de copropriété, administrations, établissements scolaires, etc.																																																																						
	Réaliser des actions de formation de référents de sites de compostage pour gérer les sites de compostage collectif																																																																						
	Communiquer sur le devenir du compost : mise en place de jardins partagés en pieds d'immeuble pour une utilisation au plus proche des producteurs																																																																						
	Identifier les sites de compostage collectif et les relais de terrain																																																																						
Lors de la mise en place des sites de compostage réalisation d'un événement d'inauguration pour communiquer sur le dispositif																																																																							
Réaliser le suivi des sites en place : contrôle des déchets présents, apport de broyat, etc.																																																																							
INDICATEURS : objectifs et constats																																																																							
				2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027		Cumul																																																													
Moyens mobilisés	Nb de jours	Objectif visé	150 j	273 j	360 j	405 j	450 j	495 j	2133 j																																																														
	Budget en €	Objectif visé	39 000 €	68 938 €	88 500 €	96 375 €	104 250 €	112 125 €	509 188 €																																																														
Taux de réalisation	Nb de composteurs collectifs en habitat collectif	Objectif visé	5	20	40	60	80	100	100																																																														
Taux de réalisation	Nb de composteurs collectifs en milieu scolaire	Objectif visé	10	20	30	40	50	60	60																																																														
Impact sur les flux de déchets	Nombre de kg/hab. évités	Objectif visé	0,2 kg/hab	0,9 kg/hab	1,9 kg/hab	2,8 kg/hab	3,6 kg/hab	4,5 kg/hab	4,5 kg/hab																																																														

Communiquer sur la gestion différenciée des espaces verts et favoriser le recours au broyage										
DESCRIPTION										
Contexte de l'action	Le volume de déchets végétaux collectés sur le territoire est très important, que ce soit en déchèteries ou en porte-à-porte. Les volumes de déchets végétaux entraînent des problèmes de logistiques pour que les usagers puissent les déposer en déchèteries mais également des coûts de gestion très importants pour la collectivité que ce soit pour la collecte ou pour le traitement.					Lien avec autres plans		/		
						Publics cibles		Grand Public et communes		
Mesures déchets	Mesure "zéro" 2020 / mesure de référence	100 kg/hab. de déchets verts en 2020 + 17 kg/hab. provenant des dépôts des villes			Potentiel de réduction		1,2 kg/hab			
Equipe	Partenaires	Communes			Pilote		CINOR			
Etapes clefs	Communiquer sur les documents existants notamment auprès des aménageurs de paysage : gestion des biodéchets, gestion différenciée des espaces végétalisés, espèces végétales à croissance lente (sélection des arbustes ou des plantes endémiques ou indigènes) - communiquer sur les documents disponibles (type DAUPI) - sensibiliser sur les risques en cas de cyclones de certaines espèces - rappel du cadre réglementaire Etudier la possibilité de proposer des prestations de broyage à domicile via marché public en partenariat avec le service environnement en définissant les modalités (paiement ou non de la prestation, limitation du nombre de prestation par foyer, devenir du broyat, etc.)		2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027			
INDICATEURS : objectifs et constats										
				2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027		Cumul
Moyens mobilisés	Nb de jours	Objectif visé	24 j	24 j	74 j	24 j	24 j	24 j	24 j	194 j
	Budget en €	Objectif visé	4 200 €	4 200 €	18 950 €	16 200 €	28 200 €	52 200 €	123 950 €	
Taux de réalisation	Nombre de foyers ayant recours au broyage	Objectif visé	/	/	120	240	480	960	960	
Impact sur les flux de déchets	Nombre de kg/hab. évités	Objectif visé	0,2 kg/hab	0,6 kg/hab	0,8 kg/hab	1,2 kg/hab	1,2 kg/hab	1,2 kg/hab	1,2 kg/hab	

Axe thématique 6 : Réduire les déchets des professionnels

Axe : Réduire les déchets des professionnels	
Description générale de l'axe	Afin de remplir les objectifs du PLPDMA, il est nécessaire communiquer auprès des usagers et des différents acteurs du territoire afin de les faire connaître les principes de la prévention des DMA et de les associer le plus possible à la démarche commune de réduction des déchets. Il s'agit au cours des 6 années d'effectuer une communication générale qui vise le grand public et des actions de communication ciblées sur les établissements et les professionnels, des acteurs clés du territoire.
Objectif global de réduction de DMA	4 kg/hab

Développer puis suivre des projets d'EIT et d'économie de la fonctionnalité, notamment dans le BTP									
DESCRIPTION									
Contexte de l'action	Sont visés notamment les entreprises générant de forts déchets cartons et des entreprises générant des déchets de chantier. Création de réseaux EIT sur les zones d'activités du Nord.					Lien avec autres plans		CODEC 2.1a. n°4 et 3 n°18	
						Publics cibles		Entreprises assimilées	
Mesures déchets	Mesure "zéro" 2020 / mesure de référence	non connue			Potentiel de réduction		1,2 kg/hab		
Equipe	Partenaires	ADIR, CMA, Chambre d'agriculture, CCI, Syndicats pro, ADRIE			Pilote		CINOR		
Étapes clés			2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027		
	Convention pour établir des projets EIT sur les zones de la Mare et Gillot								
	Communication : Atelier de maillage chez les différents partenaires (ADRIE, ...)								
	Diagnostic								
	Etablissement et déploiement des projets et suivi								
	Si retours d'expériences positifs, développement de projets d'EIT sur de nouvelles zones (diagnostic et suivi)								
INDICATEURS : objectifs et constats									
Moyens mobilisés	Nb de jours	Objectif visé	100 j	100 j	100 j	100 j	100 j	100 j	600 j
	Budget en €	Objectif visé	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	300 000 €
Taux de réalisation	Nb audits	Objectif visé	50	50	50	50	50	50	300
Taux de réalisation	Nb de démarches EIT engagées	Objectif visé	2	4	6	8	10	12	12
Impact sur les flux de déchets	Nombre de kg/hab. évités	Objectif visé	0,0 kg/hab	0,1 kg/hab	0,4 kg/hab	0,7 kg/hab	1,0 kg/hab	1,2 kg/hab	1,2 kg/hab

Communiquer/ sensibiliser

DESCRIPTION									
Contexte de l'action	Selon l'ADEME, les déchets des activités économiques représentent environ 20 % des déchets ménagers et assimilés sur les territoires. Ce type de déchets n'est donc pas à négliger mais, en parallèle, les entreprises prises dans la gestion quotidienne de leur activité ont peu de temps à consacrer à la gestion des déchets et non pas forcément conscience des coûts de gestion de ceux-ci.					Lien avec autres plans		/	
						Publics cibles		Entreprises assimilées	
Mesures déchets	Mesure "zéro" 2020 / mesure de référence	non connue			Potentiel de réduction		1,2 kg/hab		
Equipe	Partenaires	Chambres consulaires et représentants des entreprises			Pilote		CINOR		
Etapes clés			2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027		
	Organiser des événements sur la gestion des déchets des assimilés								
	Appuyer l'action des filières REP auprès des entreprises : les sensibiliser								

INDICATEURS : objectifs et constats									
		2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027		Cumul	
Moyens mobilisés	Nb de jours	Objectif visé			6 j	6 j	12 j	15 j	39 j
	Budget en €	Objectif visé			4 050 €	4 050 €	8 100 €	10 125 €	26 325 €
Taux de réalisation	Nb d'événements sur les déchets assimilés dont la CINOR est partenaire	Objectif visé			2	2	4	5	13
Impact sur les flux de déchets	Nombre de kg/hab. évités	Objectif visé	0,0 kg/hab	0,0 kg/hab	0,5 kg/hab	0,5 kg/hab	1,0 kg/hab	1,2 kg/hab	1,2 kg/hab

Organiser des brocantes à base de surplus de produits des professionnels

DESCRIPTION									
Contexte de l'action	Une brocante des matériaux avait été initiée sur le territoire il y a quelques années, celle-ci permettait la vente des surplus de matériaux des professionnels (carrelage, peinture, parquet, etc.). A la Réunion, certaines intercommunalités comme le TCO organisent d'ores et déjà des "brocantes" permettant d'écouler les surplus de produits des professionnels permettant de limiter la mise au rebut.					Lien avec autres plans		/	
						Publics cibles		Entreprises assimilées	
Mesures déchets	Mesure "zéro" 2020 / mesure de référence	non connue			Potentiel de réduction		1,2 kg/hab		
Equipe	Partenaires	CER BTP, FRBTP, CMA, ADRIE, SYNERGIE PEI			Pilote		CINOR		
Etapes clés			2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027		
	Etudier la possibilité de mettre à disposition un site et la logistique nécessaire à la réalisation de ce type d'événements (zone de stockage amont, règle de ce qui peut être vendu, identification -et conventionnement- de responsable de l'organisation, devenir des invendus, etc.)								
	Organiser des journées de "Brocante aux matériaux" à l'instar de à la Halle des manifestations au Port								

INDICATEURS : objectifs et constats									
		2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027		Cumul	
Moyens mobilisés	Nb de jours	Objectif visé		25 j	10 j	10 j	10 j	10 j	65 j
	Budget en €	Objectif visé		5 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	13 000 €
Taux de réalisation	Nb de Brocante aux matériaux par an	Objectif visé	0	1	2	2	2	2	9
Impact sur les flux de déchets	Nombre de kg/hab. évités	Objectif visé	0,0 kg/hab	0,6 kg/hab	1,2 kg/hab	1,2 kg/hab	1,2 kg/hab	1,2 kg/hab	1,2 kg/hab

Axe thématique 7 : Réduire les déchets du BTP

Axe : Réduire les déchets du BTP	
Description générale de l'axe	Le secteur du BTP génère des tonnages importants en France et sur le territoire de la CINOR. Afin de maîtriser ces déchets et remplir les objectifs de stabilisation des tonnages, il est important de pouvoir accompagner les professionnels de ce secteur sur les réglementations et les possibilités de tri ou de valorisation qui sont disponibles.
Objectif global de réduction de DMA	,3 kg/hab

Apporter une aide au projet de la bourse aux matériaux									
DESCRIPTION									
Contexte de l'action	La CERBTP est active sur le sujet de la circularité des déchets du BTP et développe notamment un projet de Bourse aux matériaux afin de mettre en relation les acteurs et faciliter le réemploi et la réutilisation de matériaux					Lien avec autres plans		/	
						Publics cibles		acteurs de l'acte de construire (du maître d'ouvrage à l'entreprise)	
Mesures déchets	Mesure "zéro" 2020 / mesure de référence	non connue			Potentiel de réduction		0,1 kg/hab		
Equipe	Partenaires	CINOR			Pilote		CERBTP		
Étapes clés			2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027		
	Mettre à disposition gratuitement des espaces gérés par la CINOR et les collectivités dans le cadre des campagnes d'information en présentiel des publics cibles de la Bourse aux matériaux								
	Relayer des messages relatifs au projet dans les canaux de communication de la CINOR (site web réseaux sociaux)								
INDICATEURS : objectifs et constats									
Moyens mobilisés	Nb de jours	Objectif visé		5 j	5 j	5 j	5 j	5 j	25 j
	Budget en €	Objectif visé		500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	2 500 €
Impact sur les flux de déchets	Nombre de kg/hab. évités	Objectif visé		0,1 kg/hab	0,1 kg/hab	0,1 kg/hab	0,1 kg/hab	0,1 kg/hab	0,1 kg/hab

Apporter aux organisateurs une aide relative à la communication ayant trait à la prévention en matière de déchets dans le secteur du BTP

DESCRIPTION									
Contexte de l'action	Des acteurs, tels que la CERBTP et les fédérations professionnelles organisent des événements d'information et de sensibilisation des acteurs				Lien avec autres plans		/		
					Publics cibles		acteurs de l'acte de construire (du maître d'ouvrage à l'entreprise)		
Mesures déchets	Mesure "zéro" 2020 / mesure de référence	non connue			Potentiel de réduction		0,1 kg/hab		
Equipe	Partenaires	CERBTP, CAPEB, FRBTP			Pilote		CINOR		
Étapes clés	Mettre à disposition gratuitement des espaces gérés par la CINOR et les collectivités dans le cadre d'événements en présentiel des publics ciblés selon la thématique (au travers l'établissement de conventions)	2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027			
INDICATEURS : objectifs et constats									
Moyens mobilisés	Nb de jours	Objectif visé		5 j	5 j	5 j	5 j	5 j	25 j
	Budget en €	Objectif visé		500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	2 500 €
Impact sur les flux de déchets	Nombre de kg/hab. évités	Objectif visé		0,1 kg/hab	0,1 kg/hab	0,1 kg/hab	0,1 kg/hab	0,1 kg/hab	0,1 kg/hab

Expérimentation d'économie circulaire sur un chantier du territoire de la CINOR

DESCRIPTION									
Contexte de l'action	Les Maîtres d'Ouvrage par leur programmation et le secteur public par sa compétence en infrastructures, sont clés dans l'enclenchement d'une dynamique de réemploi et réutilisation. L'expérimentation sur un chantier permettra de tier des enseignements, de faire connaître les processus de travail aux acteurs et mettre en place les conditions favorables				Lien avec autres plans		/		
					Publics cibles		acteurs de l'acte de construire (du maître d'ouvrage à l'entreprise)		
Mesures déchets	Mesure "zéro" 2020 / mesure de référence	non connue			Potentiel de réduction		0,1 kg/hab		
Equipe	Partenaires	CERBTP, CAPEB, FRBTP, mairies, ARMOS			Pilote		CINOR, St Denis		
Étapes clés	Périmètre rénovation / PRU Chaudron ou chantier d'un bailleur social : élaborer l'appel à projet, identifier un bailleur social et un chantier éligible (rénovation, artisans,...) Étude et rédaction du cahier des charges du Maître d'Ouvrage, sélection des entreprises Lancement du chantier, étude, retour d'expérience	2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027			
INDICATEURS : objectifs et constats									
Moyens mobilisés	Nb de jours	Objectif visé			30 j	35 j	25 j	25 j	115 j
	Budget en €	Objectif visé			6 000 €	7 000 €	5 000 €	5 000 €	23 000 €
Taux de réalisation	Nb de chantiers accompagnés	Objectif visé			2	1	1	1	4
Impact sur les flux de déchets	Nombre de kg/hab. évités	Objectif visé			0,1 kg/hab	0,1 kg/hab	0,1 kg/hab	0,1 kg/hab	0,1 kg/hab

Axe thématique 8 : Être exemplaire en matière de prévention des déchets

Axe : Être exemplaire en matière de prévention des déchets

Description générale de l'axe	L'Etat et les établissements publics doivent se montrer exemplaires en matière de transition écologique et réduire au mieux leurs impacts environnementaux dans le fonctionnement de leur service. L'éco-exemplarité est l'ensemble des actions conduites par la CINOR visant à réduire les quantités de déchets produites au sein des administrations et des services.
Objectif global de réduction	2 kg/hab

Animer l'éco-exemplarité

DESCRIPTION

Contexte de l'action	Actuellement des actions éco-exemplaires sont mises en place à la CINOR mais celles-ci sont peu connues et l'absence d'un bilan qualitatif et quantitatif des déchets produits par la CINOR ne permet pas de communiquer des données chiffrées et des retours d'expérience aux agents et aux usagers.				Lien avec autres plans		CODEC 1 n°3	
					Publics cibles		Agents de la CINOR et des administrations	
Mesures déchets	Mesure "zéro" 2020 / mesure de référence	non connue		Potentiel de réduction		2,0 kg/hab		
Equipe	Partenaires	Administrations		Pilote		CINOR		
Étapes clefs			2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027	
	Continuer les actions de sensibilisation annuels des salariés (Repair'Café, sensibilisation au compostage, etc.) notamment lors des journées de la SERD et plusieurs fois dans l'année							
	Former l'ensemble des directeurs de la CINOR et des communes à la gestion des déchets : tri et prévention avec visites des sites de tri							
	Formaliser les actions éco-exemplaires dans un plan d'actions "Eco-exemplarité" pour avoir de la visibilité sur les ateliers qui sont menés, les visites de site, ateliers de co-construction des ateliers. La présence d'un plan d'actions permet de communiquer sur le déroulé des actions et l'atteinte ou non des indicateurs							
	Rappel de la prévention des déchets de manière régulière lors des réunions de service : affichages dans toutes les salles de réunion.							
	Formaliser un objectif de réduction des déchets par site avec réalisation d'un diagnostic en amont avec caractérisation des déchets produits (OMR, cartons, papiers, biodéchets, etc.) pour connaître l'état des lieux à un instant t et mesurer les progrès - désignation d'un référent par direction Démarrer par les sites gérés par un prestataire puis par les sites gérés par la CINOR - diagnostic avec le service logistique							
	Mise en place progressive du tri sélectif dans les bureaux : formation des agents d'entretien, et pose de contenants adaptés. Analyser les retours d'expériences des sites pilotes pour essayer sur les autres sites + communes-membres.							
Communiquer sur les actions menées et ainsi entrainer une plus grande adhésion des salariés puis des communes adhérentes sur la reproduction des actions dans les mairies (mise en place de "notes" / "smiley" sur les services / gestion des salles ; outils ludiques pour faire adhérer, félicitations des usagers qui mettent en place des actions) - il faut que le salarié devienne acteur								

INDICATEURS : objectifs et constats

		2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027		Cumul
Moyens mobilisés	Nb de jours	Objectif visé	50 j	100 j	100 j	50 j	50 j	400 j
	Budget en €	Objectif visé	17 750 €	26 500 €	26 500 €	17 750 €	17 750 €	124 000 €
Taux de réalisation	% des diagnostics des sites CINOR effectués	Objectif visé	20%	50%	80%	100%	100%	100%
Taux de réalisation	% des plans d'actions de site rédigés	Objectif visé	10%	40%	70%	90%	100%	100%
Impact sur les flux de déchets	Nombre de kg/hab. évités	Objectif visé	0,2 kg/hab	0,8 kg/hab	1,4 kg/hab	1,8 kg/hab	2,0 kg/hab	2,0 kg/hab

Axe thématique 9 : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

Axe : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

Description générale de l'axe	Afin de remplir les objectifs du PLPDMA, il est nécessaire communiquer auprès des usagers et des différents acteurs du territoire afin de les faire connaître les principes de la prévention des DMA et de les associer le plus possible à la démarche commune de réduction des déchets. Il s'agit au cours des 6 années d'effectuer une communication générale qui vise le grand public et des actions de communication ciblées sur les établissements et les professionnels, des acteurs clés du territoire.
Objectif global de réduction	,1 kg/hab

Mettre en place une gouvernance partagée avec l'ensemble des acteurs économiques et articuler les dispositifs

DESCRIPTION											
Contexte de l'action	Actuellement la gestion des déchets sur le territoire est assez peu connue de certains acteurs, notamment quel flux de déchets est géré par qui (CINOR, SYDNE, communes). La formation des associations permettrait de les sensibiliser sur leurs actions de prévention mais également de "créer" des relais sur le territoire : associations qui ont un lien de proximité des usagers. La CINOR pourrait également, suite à la formation, conventionner avec les associations pour la réalisation d'actions ponctuelles sur la prévention des déchets.					Lien avec autres plans		CODEC 1 n°1 et 1.1 n°2			
						Publics cibles		Associations			
Mesures déchets	Mesure "zéro" 2020 / mesure de référence	sans objet			Potentiel de réduction		0,1 kg/hab				
Equipe	Partenaires	Associations, communes			Pilote		CINOR				
Etapes clés	Former les associations des quartiers à la prévention des déchets et anti-gaspillage alimentaire, en lien avec les Mairies qui pourront fournir la liste des associations					2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027	
INDICATEURS : objectifs et constats											
Moyens mobilisés	Nb de jours	Objectif visé			10 j	50 j	80 j	100 j	240 j		
	Budget en €	Objectif visé			1 750 €	8 750 €	14 000 €	17 500 €	42 000 €		
Taux de réalisation	Réunions d'échanges sur les axes de communication des parties prenantes	Objectif visé			1	2	2	2	7		
Taux de réalisation	Nb d'associations , formées à la gestion des déchets	Objectif visé			10%	50%	80%	100%	100%		
Impact sur les flux de déchets	Nombre de kg/hab. évités	Objectif visé			0,0 kg/hab	0,1 kg/hab	0,1 kg/hab	0,1 kg/hab	0,1 kg/hab		

Réalisation / financement des actions de communication de tous types proposées dans les axes									
DESCRIPTION									
Contexte de l'action	L'ensemble des actions du PLPDMA nécessite la réalisation d'actions de communication / sensibilisation des producteurs de déchets (ménagers et assimilés). La répétition des messages de prévention des déchets est indispensable à l'évolution du comportement des usagers, cependant il est également important d'avoir une communication cohérente afin d'éviter de noyer les messages.					Lien avec autres plans		/	
						Publics cibles		Tous les usagers	
Mesures déchets	Mesure "zéro" 2020 / mesure de référence	sans objet				Potentiel de réduction		/	
Equipe	Partenaires	Relais du territoire (communes, associations de quartiers, CCAS, chambres consulaires, Département, Région, etc.)				Pilote		CINOR	
Etapes clés sur la communication générale			2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027		
	Définir et déployer un calendrier de communication et le piloter autour de grands évènements clés (journée eco-agents, SEDD/SERD,...) et en lien avec les opérations thématiques								
	Mettre à jour le site internet de la CINOR, en cohérence avec les réseaux sociaux, avec les infos de base et les infos thématiques spécifiques (cf axes)								
	Organiser le relai d'info de sites à sites avec les sites web de la CINOR, Région, Département, les 3 communes								
	Communiquer de manière récurrente sur la prévention des déchets notamment sur les réseaux sociaux (1 astuce zéro déchet par semaine à un jour fixe par exemple)								
	Mettre en place des "cercles d'échange" avec les autres EPCI afin d'échanger sur les bonnes pratiques, bénéficier de retours d'expériences et pouvoir mettre en place une communication harmonisée sur le territoire (thématique et grand message harmonisés avec une déclinaison locale si nécessaire)								
	Déployer une organisation cohérente pour la mise en place des événements organisée par la CINOR : identifier clairement le rôle de chaque personne en cohérence avec le poste occupé (ou faire appel à des prestataires / associations) : un chargé de logistique pour le montage/démontage du stand, un chargé de communication pour la réalisation des supports, des chargés d'animation pour l'accueil du public, etc.								
INDICATEURS : objectifs et constats			2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027		Cumul
Moyens mobilisés	Nb de jours	Objectif visé	120 j	120 j	120 j	120 j	120 j	120 j	720 j
	Budget en €	Objectif visé	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	1 200 000 €
Taux de réalisation	Nb de messages de communication "prévention" relayés sur les réseaux	Objectif visé	12	52	52	52	52	52	272
Taux de réalisation	Nb de rencontres des EPCI de la Réunion	Objectif visé	4	6	6	6	6	6	34
Impact sur les flux de déchets	Nombre de kg/hab. évités	Objectif visé	/	/	/	/	/	/	/

Axe thématique 10 : Mettre en place des instruments économiques

Axe : Mettre en place des instruments économiques

Description générale de l'axe	Les instruments économiques ont la possibilité d'influencer les comportements des usagers que ce soit au travers la tarification incitative pour les ménages, la redevance spéciale pour les assimilés ou encore par l'octroi ou non de soutiens financiers en fonction de leur engagement dans les actions de prévention des usagers.
Objectif global de réduction de DMA	4 kg/hab

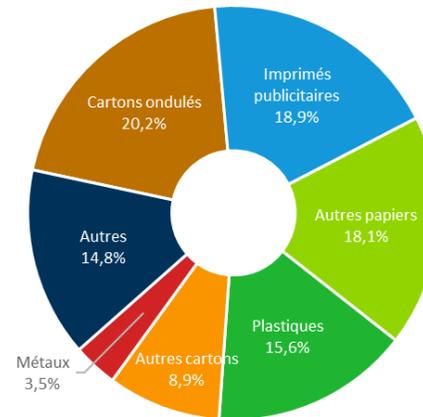
Mettre en place une tarification incitative

DESCRIPTION									
Contexte de l'action	Basé sur les retours d'expériences des collectivités ayant mis en place un système de tarification incitative, on démontre un fort potentiel de réduction des déchets grâce à ce dispositif. L'objectif de cet axe est de poursuivre la réflexion de de la CINOR sur le sujet de la tarification incitative.	Lien avec autres plans	CODEC 3.1. - n°16						
		Publics cibles	Grand Public						
Mesures déchets	Mesure "zéro" 2020 / mesure de référence	Sans objet	Potentiel de réduction	2,7 kg/hab					
Equipe	Partenaires	Prestataire de collecte	Pilote	CINOR					
Étapes clés				2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027	
	Mise en place des équipements permettant le déploiement de la tarification incitative								
	Mise en place d'une zone test sur un quartier pavillonnaire								
	Analyse du retour d'expérience de la zone test								
	Réflexion sur le déploiement d'une tarification incitative sur l'ensemble du territoire								
INDICATEURS : objectifs et constats									
Moyens mobilisés	Nb de jours	Objectif visé							sans objet
	Budget en €	Objectif visé							sans objet
Taux de réalisation	% d'usagers couvert par une TI (à minima avec facturation à blanc)	Objectif visé	0%	0%	0%	0%	100%	100%	100%
Impact sur les flux de déchets	Nombre de kg/hab. évités	Objectif visé	0,0 kg/hab	0,0 kg/hab	0,0 kg/hab	0,0 kg/hab	2,7 kg/hab	2,7 kg/hab	2,7 kg/hab

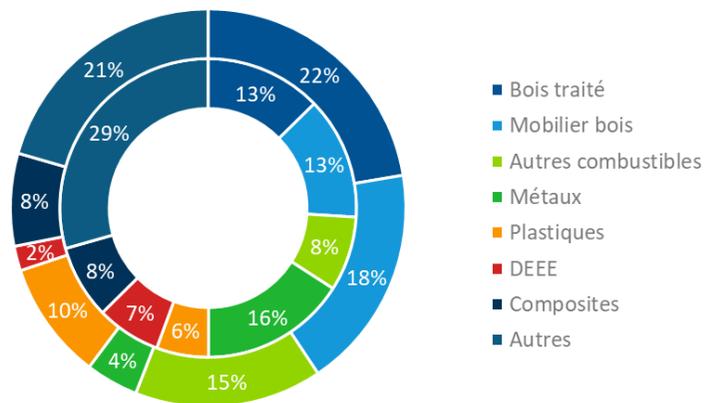
Intégrer des clauses environnementales dans les marchés									
DESCRIPTION									
Contexte de l'action	Aujourd'hui des clauses de prévention des déchets sont d'ores et déjà incluses dans les contrats mais il est possible d'aller plus loin car les clauses actuelles sont peu engageantes et ont donc un faible impact. Le système actuel demande à être élargi.					Lien avec autres plans Publics cibles		/ Assistance à Maitrise d'Ouvrage	
Mesures déchets	Mesure "zéro" 2020 / mesure de référence	non connue			Potentiel de réduction		1,0 kg/hab		
Equipe	Partenaires	Marchés publics			Pilote		CINOR		
Étapes clés			2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027		
	Echanger avec les représentants des entreprises et Chambres Consulaires pour identifier les clauses qui pourraient être insérées dans les marchés								
	Analyser la possibilité juridique d'ajouter les clauses identifiées et les indicateurs pouvant être mis en place pour le suivi des engagements								
	Continuer la mise en place de clauses d'exécution Développement Durable dans les marchés								
INDICATEURS : objectifs et constats			2022 - 2023		2024 - 2025		2026-2027		Cumul
Moyens mobilisés	Nb de jours	Objectif visé	12 j	32 j	12 j	12 j	12 j	12 j	92 j
	Budget en €	Objectif visé	2 100 €	5 600 €	2 100 €	2 100 €	2 100 €	2 100 €	16 100 €
Taux de réalisation	% des marchés comportant des clauses contraignantes pour la mise en place d'actions de prévention des déchets	Objectif visé	10%	10%	50%	100%	100%	100%	100%
Impact sur les flux de déchets	Nombre de kg/hab. évités	Objectif visé	0,1 kg/hab	0,1 kg/hab	0,5 kg/hab	1,0 kg/hab	1,0 kg/hab	1,0 kg/hab	1,0 kg/hab

Annexe 3 : Caractérisations de la collecte sélective, des encombrants et des déchets verts

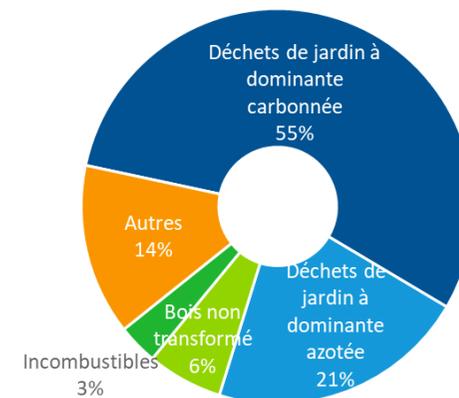
Caractérisation des emballages hors verre
(MODECOM Réunion 2018-2019)



Caractérisation des encombrants
(Int : collectés en PAP - Ext : collectés en déchèterie)
(MODECOM Réunion 2018-2019)



Caractérisation des déchets verts collectés en PAP
(MODECOM Réunion 2018-2019)



Lexique

CCES

Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi

CODEC

Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire

DV

Déchets verts

D3E / DEEE

Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

DDS

Déchets Diffus Spécifiques

DMA

Déchets ménagers et assimilés (tous les déchets gérés par la collectivité)

OMR

Ordures Ménagères Résiduelles

PAP

Porte-à-porte

PAV

Point d'Apport Volontaire

PLPDMA

Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PRPGD

Plan régional de prévention et de gestion des déchets

RSHV

Recyclables secs hors verre : bouteilles et flacons plastique, emballages métalliques, briques alimentaires, cartonnettes, papiers

TEOM

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères



CINOR

3 rue de la Solidarité
97490 Sainte-Clotilde

Tél : 02 62 92 49 00